

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Egypte

Fattah M.M.

in

Allaya M. (ed.).
Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 61

2008
pages 95-140

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=800135>

To cite this article / Pour citer cet article

Fattah M.M. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Egypte. In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures méditerranéennes : analyses par pays*. Montpellier : CIHEAM, 2008. p. 95-140 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 61)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Egypte

Mahmoud Mansour Abd El-Fattah
College of Agriculture, Cairo (Egypte)

L'agriculture joue un rôle vital dans l'économie égyptienne, malgré la diminution de la part l'agriculture dans le PIB. Elle représente 28% de l'emploi total, 9,5% des investissements totaux et deux tiers des exportations de marchandises. Les exportations en général et les exportations agricoles en particulier sont perçues comme un "moteur de développement" dans la politique économique égyptienne dont la relance pour contribuer à résoudre les problèmes de déficit de la balance commerciale et de modernisation de l'économie. La politique agricole égyptienne vise à accroître la production de principales cultures en vue de répondre aux besoins alimentaires et industriels des marchés locaux et contribuer à réduire le déficit extérieur. Elle recherche également une expansion agricole horizontale des terres désertiques, et une rationalisation de la consommation d'eau.

Mots-clés. Egypte, politique économiques, politiques agricole et agroalimentaire, ressources et productions agricoles

I – Évolution de la politique macroéconomique

1. Introduction

Le faible niveau des investissements étrangers en Égypte ces derniers temps et les efforts faits pour intégrer l'économie égyptienne dans l'économie mondiale se sont faits ressentir sur la politique économique égyptienne. Nous avons assisté à cet égard à un certain nombre d'évolutions dont les plus importantes sont les suivantes :

- Modifications de différentes lois réglementant la scène économique interne et les rapports avec l'extérieur. De nombreux exemples peuvent être cités comme :
 - Les nouvelles modifications de la Loi sur les incitations et les garanties en matière d'investissements, l'objectif étant d'offrir plus de facilités au niveau des procédures pour les investissements et ce pour tous les investisseurs qu'ils soient égyptiens ou étrangers. Le but était d'encourager les investissements et de surmonter les obstacles rencontrés jusqu'alors.
 - Les modifications de la Loi douanière levant les restrictions sur les importations, l'objectif étant de stimuler différents secteurs économiques et d'offrir la possibilité à tous les investisseurs de mettre en œuvre tous les moyens pour répondre aux besoins de la production à moindre coût. Un autre objectif est d'éliminer un certain nombre de distorsions dans le cadre du système des tarifs douaniers à l'origine de beaucoup de bureaucratie. Suite aux réductions introduites par cette Loi, l'Égypte a pu atteindre le niveau tarifaire final requis à appliquer début 2005 conformément aux engagements pris par l'Égypte à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et a même dépassé ce niveau en conformité avec les objectifs ci-dessus mentionnés.
 - La création du Centre d'administration douanière et fiscale (Model Customs and Tax Centre) pour aider à rationaliser les formalités douanières.

- Activation d'autres accords et arrangements économiques. L'application de l'Accord de libéralisation des échanges entre les pays arabes a commencé, par exemple, début 2005. Par ailleurs, l'Accord QIZ (zone industrielle qualifiée) a été signé et a commencé à être appliqué entre l'Égypte, les USA et Israël, introduisant un taux préférentiel unilatéral pour tous les produits fabriqués dans les zones industrielles qualifiées (désignées dans l'accord). Cet accord prévoit la liberté d'accès immédiat au marché américain, sans quota et sans droit de douane ou toute autre restriction, pour tous les produits fabriqués dans ces zones à condition que ces produits satisfassent les règles d'origine. Ces règles stipulent que les produits destinés à être exportés aux USA devront comporter 11,7% de composants israéliens (du prix de production du fabricant dans les zones qualifiées).
- Développement des projets structurels de base concernant ces zones industrielles.
- Libéralisation de la livre égyptienne sur le marché des changes. En plus, adoption d'une politique monétaire et financière d'expansion et, enfin, réduction de l'intervention de l'État sur le marché au minimum en ce qui concerne les salaires et les prix.
- Introduction d'une nouvelle Loi fiscale visant à réduire la charge fiscale imposée sur les investisseurs et à diminuer les contraintes bureaucratiques dans les rapports avec l'administration fiscale. Les principales modifications de la Loi concernent :
 - la diminution du taux d'imposition minimal à 20% sur les personnes physiques et les sociétés;
 - l'abrogation de l'impôt sur le revenu de valeurs mobilières;
 - l'unification des taux d'imposition pour tous les types de sociétés (sociétés en nom collectif, sociétés anonymes, sociétés de financement, société de participation financière, etc.);
 - l'obligation de l'administration fiscale d'accepter les déclarations fiscales qui lui sont présentées.
- Création d'un nouveau ministère de l'Investissement supervisant et contrôlant tous les secteurs économiques comme le secteur des travaux publics, l'autorité générale pour l'investissement et les zones de libre-échange, l'autorité générale pour le marché financier, le secteur des assurances et le financement des logements. Le nouveau ministère a pour objectif "d'améliorer le climat d'investissement, d'éliminer les obstacles rencontrés par les investisseurs nationaux et étrangers, d'accroître la confiance entre les investisseurs et le gouvernement et d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois au niveau de la législation relative à la réglementation de l'investissement".

2. Indicateurs macroéconomiques

Ces développements ont été accompagnés d'une tendance reflétée par les indicateurs macroéconomiques dans le tableau suivant :

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

Éléments	2000 - 01	2001 - 02	2002 - 03	2003 - 04
1. Emploi (en millions)	18,0	19,7	18,2	18,7
2. Taux de chômage %	8,4	9,0	9,9	9,9
3. Produit intérieur brut (PIB) au coût des facteurs (à prix courants en Mds EGP)	338,6	363,1	388,06	426,048
4. Taux de croissance %	3,4	3,2	3,1	4,2
5. Produit agricole brut (Mds EGP)	56,9	60,9	62,6	67,8
6. Taux de croissance % (Secteur agricole)	3,6	3,6	2,8	3,2
7. Investissement intérieur brut (Mds EGP)	66	68	71	76
8. Investissement national/ PIB %	18,3	17,8	17,1	16,7
9. Investissement direct étranger / PIB %	9,0	9,5	8,2	
10. Investissement direct étranger (en millions USD)	510	580	530	
11. Taux d'inflation annuel moyen %	2,4	2,4	3,2	4,9
12. Balance commerciale (M USD)	- 9 363,1	- 7 516,5	- 6 615	- 7 523
13. Revenu du tourisme (M USD)	4 316,9	3 422,8	3 796,4	5 475*
14. Investissement étranger (M USD)	509,4	428,2	700,6	407,2*

* Provisoire.

(Mds EGP) : en milliards de livres égyptiennes.

(M USD) : en millions de dollars américains.

Sources :

1. Banque nationale d'Égypte–Bulletin économique – Numéro 4, Vol.57, Le Caire, 2004.
2. Banque centrale d'Égypte – Séries chronologiques annuelles – www.cbe.gov.eg

Un des faits les plus marquants observés dans ce tableau est peut-être la hausse des recettes en devises du pays (transferts effectués par les travailleurs immigrés, recettes du tourisme et du pétrole). On peut également observer une amélioration du taux de croissance du PIB ainsi qu'une augmentation de la valeur ajoutée agricole. Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale a commencé à croître, le flux des investissements étrangers s'est ralenti et le taux d'inflation a augmenté. Tous ces indicateurs révèlent l'instabilité de la politique économique et les fluctuations des taux de croissance d'une année sur l'autre.

Tableau 2. Parts des principaux secteurs dans le PIB (%) 2001-2002 et 2003-2004

Secteur	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004
Agriculture	16,8	16,8	15,9
Industrie, construction & électricité	24,1	25,4	24,9
Pétrole & produits pétroliers	7,6	7,6	9,6
Autre	50,2	50,2	49,6

Sources :

1. Ministère de la Planification – Plan de développement socioéconomique (2002-2007).
2. CAPMAS (Central Agency for Public Mobilisation And Statistics) – Annuaire statistique, numéros consécutifs.

L'année passée a vu un changement dans les parts relatives des différents secteurs économiques dans le PIB comme le montre le tableau 2. Les données montrent une baisse des parts des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction et une hausse de la part du secteur du pétrole et des

produits pétroliers. Cette évolution pourrait être interprétée comme étant le reflet de l'augmentation continue des prix du pétrole et de ses produits au cours de ces derniers temps.

3. Le secteur agricole et l'économie nationale

Malgré la diminution du pourcentage de la contribution du secteur de l'agriculture tant au PIB qu'aux investissements totaux, le secteur joue toujours un rôle vital dans l'économie nationale égyptienne. Il représentait approximativement 28% de l'emploi dans l'économie nationale, 9,5% des investissements totaux et deux tiers des exportations de marchandises en 2003/2004.

Tableau 3. Pourcentage de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale 2000-2001 et 2002-2003

Indicateur	2001- 2002	2002 - 2003	2003 - 2004
Emploi	27,7	28	27,9
PIB	16,8	16,8	15,8
Investissements	13	9,4	9,5
Exportations de marchandises en vrac	47,5	61,5	62,6

Sources :

1. CAPMAS - - *Annuaire statistique, numéros consécutifs.*
2. Banque Nationale d'Égypte – *Bulletin économique – numéros consécutifs* : www.mop.gov.eg

Le taux de croissance du secteur agricole s'est élevé en moyenne à environ 3,3% pour la période allant de 2001-2002 à 2003-2004. Au cours de la période la plus récente, ce taux est resté stable malgré les changements et fluctuations du taux de croissance de l'ensemble de l'économie nationale.

Tableau 4. Taux de croissance du PIB et du secteur agricole (%)

Années	PIB	Public	Privé	Agriculture	Public	Privé
2000/2001	3,4			3,6		
2001/2002	3,2			3,6		
2002/2003	3,1	3,7	2,9	2,8	2,2	2,8
2003/2004	4,2	2,9	5	3,2	3,3	3,3

Source : Ministère de la planification – *Rapport annuel de suivi 2003/2004 pour les plans quinquennaux du gouvernement.*

Comme le montre les données du tableau 4, le secteur agricole a atteint en 2003-2004 un taux de croissance de 3,2%, ce qui signifie un retour à la croissance après la baisse de l'année précédente. Cette croissance s'est accompagnée d'une croissance similaire en ce qui concerne l'indicateur national qui a atteint 4,2% après une tendance contraire tout au long des années 2000, 2001, 2002 et 2003. Toutefois, malgré les grandes possibilités et potentialités dont dispose le secteur agricole privé, son taux de croissance n'a guère différé l'année dernière de celui du secteur agricole public.

Le taux de croissance réalisé par le secteur privé, bien qu'au niveau de l'ensemble de l'économie nationale, est environ le double du taux atteint par le secteur public. L'augmentation du taux de croissance dans le secteur agricole de 2,8% à 3,2% au cours de l'année dernière résulte des nouveaux développements dans le cadre de la politique agricole (exportations et production) visant à encourager

les producteurs à produire et à améliorer leurs produits comme nous l'expliquerons plus en détails dans une des sections suivantes.

II – Ressources agricoles et production agricole

1. Ressources en terres

Malgré l'énorme propagande politique en faveur des programmes d'expansion agricole horizontale dans les terres désertiques, les statistiques n'indiquent pas d'amélioration appréciable au niveau de la superficie cultivée. En d'autres termes, la superficie bonifiée en 2003/2004 n'a pas dépassé 18 000 feddans (7 500 hectares). On s'attendait à ce que la superficie des terres bonifiées augmente dans la Vallée du Sud (projet Toshka et Owainat oriental) mais, en raison de la lenteur des investisseurs dans cette région, il n'y a pas eu l'augmentation escomptée de la superficie cultivée, bien que le gouvernement ait terminé la mise en œuvre de la plupart des projets d'infrastructure dans cette région. La région aurait dû disposer de 210 000 hectares supplémentaires de terres agricoles. Il s'ensuit que la part de la surface agricole par personne a diminué comme le montre le tableau 5.

Tableau 5. Ressources en terres et en hommes dans l'agriculture en Égypte

Ressources	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	(au milieu de l'année)			
Population (million)	63,9	65,3	67,3	68,6
Population active totale	17,9	17,9	18,4	18,7
Main-d'œuvre agricole (million)	5,06	5,1	5,1	5,2
Part de la population active totale en %	28	28,7	28,6	28
Superficie cultivée (million feddans)	8,9	8,2	8,1	8,1
Surface agricole moyenne par personne	0,1236	0,1256	0,120	0,118
Part de la surface agricole moyenne par travailleur agricole	1,56	1,60	1,59	1,6

Source : CAPMAS – *Annuaire statistique, numéros consécutifs.*

La conséquence d'une telle situation se fait sentir non seulement dans le fait que les ressources en terres ne peuvent pas répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires de la population égyptienne ainsi qu'aux besoins en matières premières d'un grand nombre d'industries de transformation, mais aussi dans l'expansion du phénomène de "chômage caché" dans ce secteur due à l'accumulation d'un nombre grandissant de main-d'œuvre sur la même surface cultivée.

Tableau 6. Expansion horizontale dans l'agriculture en Égypte

Année	Superficie bonifiée (1000 feddans)	Indice (1999-2000 = 100)
1999/2000	22	100
2000/2001	12,7	57,8
2001/2002	28,7	130,5
2002/2003	18	81,8
2003/2004		

Source : CAPMAS – *Annuaire statistique, numéros consécutifs.*

Les terres cultivées sont confrontées à de nombreux dangers qui touchent tant la superficie cultivée que la qualité du sol. D'un côté, l'expansion urbaine, qui a atteint les zones agricoles qui bordent les grandes villes, est à l'origine de l'expansion rapide des bâtiments et complexes industriels et de services ainsi que des maisons d'habitation. Ces constructions empiètent de plus en plus sur les terres cultivées. Par ailleurs, en raison du nombre croissant d'habitants dans les zones rurales et leurs besoins grandissants de logements, des zones croissantes de terres agricoles sont converties à un autre usage. Ce phénomène est encore renforcé par le style de construction et des maisons dans les villages égyptiens où l'habitat s'étend horizontalement plutôt que verticalement. De plus, les politiques locales sont limitées et les administrations locales ne pensent pas sérieusement à stopper l'avancée des constructions résidentielles empiétant sur les terres agricoles. Certains estiment qu'environ 15% à 20% des terres agricoles ont été convertis en zones résidentielles.

Les zones cultivées risquent de voir leur qualité se détériorer suite aux politiques réglementant les procédés d'irrigation et à l'eau de drainage agricole, c'est-à-dire à la dépendance croissante de la réutilisation de l'eau de drainage agricole pour l'irrigation de superficies grandissantes. Il est bien connu que ce type d'eau, qui devrait entrer pour 1/3¹ dans la composition de l'eau utilisée pour l'irrigation, contient des pourcentages élevés d'ammonium (sels) et de minéraux, ce qui a des effets négatifs sur la nature des sols irrigués.

En outre, en Égypte, le système dominant concernant l'héritage de terres agricoles aboutit à une division et à une diminution continues de la superficie des propriétés (exploitations) agricoles, donnant de piètres unités de production ne produisant que pour la subsistance et non pour le marché. Ceci est lié au fait que les jeunes propriétaires ne peuvent pas acquérir un équipement agricole moderne, sans parler de l'utiliser, un phénomène encore aggravé par l'absence de législation ou de réglementation sociale ou de toute sorte de mesure d'incitation économique qui pourrait mettre fin au processus de division des exploitations en micro-unités.

2. Ressources en eau

Il n'y a pas eu de changement, quel qu'il soit, depuis bien longtemps en ce qui concerne les ressources en eau en Égypte. Le pays dépend en grande partie du Nil pour l'irrigation des terres agricoles ainsi que pour l'eau potable et celle destinée à d'autres usages. Avec l'accroissement constant de la population, le taux élevé d'urbanisation et l'expansion des surfaces cultivées, des problèmes majeurs se posent en termes de satisfaction des besoins nationaux en eau compte tenu de la quantité limitée d'eau disponible.

Le ministère de l'Irrigation et le ministère de l'Agriculture font tous deux d'énormes efforts en vue de rationaliser la consommation de l'eau disponible. Ces efforts se sont traduits par la mise en place simultanée d'un certain nombre de stratégies afin d'obtenir le plus grand bénéfice possible des ressources en eau disponibles.

La première stratégie regroupe un ensemble d'opérations de rationalisation et d'amélioration concernant l'irrigation et plus particulièrement le drainage agricole. Les associations d'utilisateurs d'eau (ONG) jouent un rôle important dans ce domaine, vu qu'elles participent de façon importante (dans une grande partie des terres agricoles) à l'organisation des périodes d'irrigation, à la diminution des pertes pendant l'irrigation et à l'entretien des canaux et des dispositifs pour le transport de l'eau.

Le deuxième axe stratégique tourne autour de la modification des végétaux cultivés et de l'expansion de la culture de plantes et de variétés qui nécessitent peu d'eau et sont plus résistantes à la sécheresse que d'autres. Cela inclut aussi le remplacement de cultures et d'espèces qui consomment beaucoup d'eau

¹ Agriculture & Food in Egypt 2020 – Dr. Mahmoud Abd El-Fattah.

d'irrigation par des cultures qui ont une période de croissance plus courte. Un des programmes les plus importants dans ce domaine concerne le remplacement du riz et de la canne à sucre (qui sont de gros consommateurs d'eau) par de nouvelles espèces qui grandissent et mûrissent plus rapidement et demandent de ce fait moins d'eau.

La troisième stratégie concerne l'expansion de l'utilisation de l'eau de drainage mélangée à un certain pourcentage d'eau fraîche qui la rend apte à être réutilisée pour l'irrigation. Certaines études montrent qu'à l'avenir quelque 12 milliards de m³ d'eau de drainage agricole pourraient être réutilisés pour répondre aux besoins d'irrigation. Comme le tableau 7 l'indique, environ 5 milliards de m³ de cette eau sont actuellement utilisés. Par ailleurs, une partie des eaux usées industrielles est aussi utilisée après traitement, c'est-à-dire après avoir réduit au minimum le degré de pollution. Les données du tableau 7 montrent que cette partie ne dépasse pas 0,2 milliards de m³.

La quatrième stratégie comprend des mesures visant à développer et à améliorer les méthodes concernant l'utilisation des eaux souterraines (tant profondes qu'à faible profondeur) et d'accroître ainsi leur utilisation après estimation du volume réel. Actuellement, plus de 5 millions de m³ de cette eau sont utilisés dans les régions désertiques du Nord et du Sud de l'Égypte.

Malgré tous ces efforts, les besoins en eau augmentent en raison de l'accroissement de la population (environ 2% par an) ainsi que de l'urbanisation et de l'industrialisation croissantes. Ceci conduit à une diminution constante de la quantité d'eau par personne. Des études montrent que cette quantité, en Égypte, a chuté en dessous de 1000 m³/an et qu'à moins que le pays ne développe ses ressources en eau et n'améliore leur utilisation, il fera partie de la liste de pays souffrant de pénurie d'eau.

Les ressources en eau égyptiennes, qui sont déjà limitées, sont exposées à toute une série de dangers qui affectent leur disponibilité tant en termes de quantité que de qualité. Les principales sources de pollution sont :

- le pourcentage élevé d'éléments chimiques toxiques dans l'eau de drainage agricole dû à l'utilisation excessive d'engrais chimiques et d'insecticides ;
- les eaux usées provenant du drainage et de l'industrie dans les villages, les villes et les usines qui déversent leurs eaux usées directement dans le Nil et les grands canaux ;
- les effets négatifs de cette pollution sont énormes vu qu'ils diminuent la possibilité de réutilisation de l'eau de drainage pour l'irrigation des terres agricoles.

Outre les dangers environnementaux qui menacent l'eau du Nil, il existe plusieurs dangers de nature politique qui ont commencé à augmenter de façon notable au cours de ces dernières années. Ces dangers proviennent des tentatives faites par certains pays en amont de réorganiser les droits des pays en aval. Certains de ces pays ont développé d'énormes projets d'irrigation et d'électricité augmentant la quantité d'eau du Nil qu'ils utilisent, ce qui pourrait bien avoir des répercussions sur la part de l'eau de l'Égypte.

Tableau 7. Total des ressources et des besoins en eau des secteurs de consommation

Ressources (milliards de m ³)		Besoins (milliards de m ³)	
Source	Quantité	Secteur de consommation	Quantité
Eau du Nil	55,5	Agriculture	53,1
Réutilisation de l'eau de drainage agricole	4,5	Industrie	7,5
Eau de drainage traitée	0,7	Eau potable et autre usage	4,5
Eau souterraine peu profonde	4,8		
Eau souterraine profonde	0,6		
Total	66,1	Total	65,1

Des tentatives sérieuses ont été faites pour créer un mécanisme de coopération entre les pays du bassin du Nil afin d'améliorer la part d'eau pour tous (en amont et en aval). Des propositions importantes ont été faites à cet égard concernant la réalisation d'études communes et la mise en œuvre de projets communs par les pays du Bassin du Nil outre diverses autres démarches positives visant à stimuler la coopération plutôt que les conflits liés à l'eau entre les pays du Bassin du Nil.

3. Main d'œuvre agricole

Comme le montre le tableau 8, on observe une stagnation relative du nombre de la population active en général et de la main-d'œuvre agricole en particulier. L'augmentation dans les deux cas n'a pas dépassé 1000 travailleurs. La main-d'œuvre agricole et la part du secteur agricole dans l'emploi au niveau national sont restées constantes, à savoir respectivement 5 millions et 28%.

Tableau 8. Population active dans l'économie nationale et dans le secteur agricole et leur productivité de 2000/2001 à 2003/2004

Année	Population active totale (1000 hab)	Main-d'œuvre agricole (1000 hab)	Main-d'œuvre agricole en % de la population active totale	PAB** (en millions d'EGP)	Productivité (EGP)	Indice 2000/01 =100
2000-01	17 984	5 069	28,2	47 900	9 450	100
2001-02	17 950	5 119	28,5	49 500	9 670	102
2002-03*	18 179	5 153	28,3	60 330	11 707	124
2003-04	18 659	5 206	27,9	67 834	13 164	139

* Basé sur les chiffres de 2001/2002.

** Produit Agricole Brut

Source : CAPMAS Resource Centre.

Malgré ces chiffres, le ratio de la main-d'œuvre agricole par rapport à la surface limitée de terres agricoles est considérablement plus élevé quand on le compare aux chiffres de nombreux autres pays où il s'agit de dizaines ou de centaines voire de milliers d'hectares de terres agricoles par travailleur agricole.

Cette situation explique la propagation du phénomène du chômage direct et du chômage caché dans le secteur de l'agriculture en Égypte ; et ce d'autant que cela concerne aussi la population rurale éduquée et que les possibilités d'emploi résultant des investissements restreints effectués dans les zones rurales sont rares.

Malgré cette situation, la productivité de la main-d'œuvre agricole a augmenté au cours de la période étudiée en raison de la croissance réalisée dans le secteur, laquelle se reflète clairement tant dans la croissance du PIB que dans celle du PAB. L'indice de la productivité du travail est passé à 141 en 2003/2004 (base 100 en 1999/2000), mais malgré cette augmentation, le taux est encore en dessous du taux de croissance de la productivité dans les autres secteurs de l'économie nationale.

III – Politiques agricoles

Les politiques agricoles poursuivies depuis l'adoption de la réforme structurelle, à savoir libéraliser le secteur en vue de diminuer le rôle de l'État dans l'activité agricole, privatiser les unités de production de l'État et en même temps donner au secteur privé toutes les possibilités nécessaires pour jouer un rôle fondamental dans le développement agricole, ont continué (le rôle du gouvernement se limitant seulement à conduire des recherches scientifiques et technologiques et à guider les producteurs sur la manière d'utiliser les résultats de ces recherches). Dans ce contexte, le gouvernement met en œuvre une stratégie à long terme pour le développement de l'agriculture avec un calendrier allant jusqu'en 2017. Cette stratégie se concentre sur les grands axes suivants :

1. Objectifs globaux de la politique de développement de l'agriculture (jusqu'en 2017)

- Investir plus d'efforts et consacrer une plus grande attention aux organismes de recherche agricole scientifique. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a prévu d'ouvrir au début de l'année prochaine un bureau au Caire afin d'appuyer les activités de recherche concernant l'agriculture égyptienne.
- Développer les programmes de vulgarisation agricole, liant la recherche à la vulgarisation et au transfert de technologie, pour étendre les activités de vulgarisation afin de couvrir les domaines de la commercialisation et de la vulgarisation agricole à destination des femmes, de sensibiliser la population, de développer la protection de l'environnement et de préserver les ressources en eau et en terres parallèlement à la production agricole.
- Développer la base de données statistiques sur les activités agricoles et la mettre à la disposition des chercheurs et des experts sur le World Wide Web (Internet).
- Rationaliser la consommation de l'eau d'irrigation et apporter des changements à la structure des cultures afin de donner la préférence à des cultures consommant moins d'eau. Encourager, en outre, le rôle joué par les ONG tant au niveau de la protection de l'eau que de la facilitation de l'utilisation de l'eau.
- Diminuer l'utilisation des engrais et insecticides chimiques et augmenter le recours aux programmes de lutte biologique intégrée.
- Prêter plus d'attention au développement rural intégré et mettre l'accent sur le rôle des femmes rurales dans le développement de l'agriculture.
- Augmenter le volume et la diversité de la production nationale dans le domaine de la production végétale ainsi que de la production animale, de volailles et de poissons.
- Développer les efforts en matière de conseils et soins vétérinaires.
- Développer les sources de crédit agricole et soutenir la Principal Bank for Development and Agricultural Credit (PBDAC) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.
- Développer les différentes formes de coopératives agricoles ainsi que les organisations de producteurs agricoles et les aider à résoudre leurs problèmes organisationnels, financiers et législatifs afin de leur permettre de jouer leur rôle en matière de développement.

- Fournir la structure de base nécessaire pour la bonification des terres désertiques et encourager les investissements dans les efforts d'expansion horizontale.

Dans cette perspective, voici ci-après les grands axes les plus importants des actions à mettre en œuvre en vue de la traduction à court terme de ces objectifs dans le cadre politique.

2. Politique d'investissement

Au cours de ces dernières années, la part du secteur agricole dans les investissements nationaux a eu tendance à baisser, ce qui est manifestement en contradiction avec la stratégie déclarée du gouvernement. Cette tendance à la baisse des investissements dans l'agriculture a été accompagnée d'une tendance à la hausse des investissements nationaux totaux, ce qui a eu pour conséquence une forte baisse de la part des investissements agricoles dans les investissements totaux au cours de ces dernières années.

Tableau 9. Investissements totaux et investissements agricoles (1999-2000-2003-2004) en millions d'EGP (EGP = Livre égyptienne)

Année	Investissements totaux	Investissements agricoles	Investissements agricoles en % des investissements totaux
1999-2000	67 000,0	9 893,0	14,7
2001-2002	67 511,5	9 593,5	14,2
2002-2003	68 103,0	6 403,6	9,4
2003-2004	78 084,4	7 440,0	9,5

Source : Banque Nationale d'Égypte, Bulletin économique, divers numéros.

Le tableau 10 montre clairement que l'investissement privé représente la majeure partie des investissements agricoles (même si le taux a baissé ces dernières années) dépassant celui du secteur public. Cette tendance pourrait expliquer la diminution des taux de l'expansion horizontale et l'expansion limitée de la superficie cultivée qui n'a que légèrement augmenté ces dernières années, c'est-à-dire que le capital privé s'est tourné vers des investissements dans des projets hautement rentables et rapidement rémunérateurs du secteur, par exemple de la production animale et des poissons ainsi que de la production de cultures commerciales et d'exportation. En même temps, l'investissement public s'est dirigé vers des projets d'expansion horizontale, à la construction d'infrastructures, à la mise en œuvre de projets d'irrigation et de drainage et à la prolongation des projets existants.

Tableau 10. Part des secteurs public et privé dans l'investissement agricole en millions d'EGP (EGP = Livre égyptienne)

Année	Gouvernement	%	Privé	%	Total
					en millions
1999/2000	3 573,6	36,0	6 319,4	64,0	9 893,0
2001/2002	3 696,5	38,5	5 898,0	61,5	9 593,5
2002/2003	2 918,7	45,4	3 508,5	54,6	6 427,2
2003/2004	3 414,0	46,0	4 000,0	54,0	7 414,0

Source : Ministère de la Planification, Plan de développement économique et social 2001, Plan quinquennal (2002-2007).

3. Politiques de production végétale

En général, la politique agricole égyptienne vise à accroître la production de différentes cultures en vue de répondre aux besoins alimentaires et industriels locaux ainsi qu'aux besoins des marchés étrangers concernant ces cultures et produits.

Le gouvernement met l'accent en particulier sur des cultures d'exportation stratégiques comme le coton, les légumes et les fruits ainsi que sur les cultures vivrières stratégiques comme les céréales, la canne à sucre, la betterave sucrière et les oléagineux.

Ci-après, nous aborderons de façon plus détaillée le domaine des céréales et du coton, au vu de leur importance cruciale dans le cadre de cette politique.

A. Politique céréalière

L'Égypte souffre d'un déséquilibre chronique du rapport entre la production et la consommation céréalière. La dépendance du pays des importations pour combler le manque de céréales ne cesse d'augmenter. La politique agricole vise en conséquence à réduire le plus possible cet écart pour arriver à l'autosuffisance totale pour de telles cultures vitales.

À cette fin, la politique agricole s'articule autour des grands axes suivants :

- L'expansion horizontale : en augmentant la surface emblavée à un taux annuel de 10% à 15%. Ceci pourrait être réalisé en encourageant les producteurs à planter des céréales et à diminuer les surfaces semées avec d'autres cultures dans l'ensemble du cycle agricole. En outre, d'autres mesures d'incitation devraient être offertes comme des services de mécanisation, des services de vulgarisation et des services de contrôle des semences en plus du service de labour profond à moitié prix et en demandant à la PBDAC de verser aux producteurs une avance correspondant à la moitié du prix de la production, étant entendu que le reste sera payé lors de la livraison de la récolte aux entrepôts de la Banque.
- L'expansion verticale : via les travaux constants des centres de recherche pour développer et cultiver des variétés hautement productives résistantes aux maladies, aux épidémies et aux insectes et via des mesures de vulgarisation agricole pour aider à mettre en œuvre les recommandations techniques scientifiques et continuer à cultiver différentes espèces végétales dans les zones adaptées à de telles cultures en termes de sol et d'environnement.
- La participation au processus de commercialisation : en intensifiant la construction d'entrepôts adéquats répondant aux exigences techniques en matière de préservation de la qualité des céréales et en améliorant les méthodes de transport des récoltes. Toutes ces mesures visent à diminuer le pourcentage de pertes et de dégâts des récoltes.
- La mise en œuvre d'une politique de prix adaptée : son but est de garder une marge bénéficiaire pour les producteurs afin de les encourager à replanter le même produit les années suivantes comme il est décrit dans la section sur la "Politique de prix".
- L'importance d'attirer l'attention sur la fabrication du pain ainsi que sur d'autres produits céréaliers pour améliorer la qualité nutritive des céréales et modifier le comportement de la population en ce qui concerne la consommation des produits céréaliers.

B. Politique du coton

La politique agricole dans ce domaine s'appuie sur les paramètres suivants :

- Estimation de la surface nécessaire : ceci est fait via l'estimation des quantités qui pourraient être exportées d'après les études et les prévisions du marché international concernant le volume escompté

de la production et de la demande et des quantités nécessaires pour la consommation intérieure. Il faut en outre aussi tenir compte des quantités de coton restantes des années précédentes.

- Prendre toutes les mesures pouvant aider à obtenir le rendement le plus élevé sur la plus petite superficie possible étant donné le manque actuel de terres agricoles. Ceci n'est possible qu'en appliquant une politique s'appuyant sur les grandes lignes suivantes :

1- Dans le domaine des espèces cultivées :

En sélectionnant les espèces avec le rendement le plus élevé et la période de croissance la plus courte, des espèces résistantes aux mauvaises herbes et aux maladies, aux températures élevées ainsi qu'au manque d'eau et à la salinité. Ceci n'est possible a) qu'en utilisant du matériel génétique étranger pour aider à la sélection de telles espèces, b) que grâce à une coopération étroite entre centres de recherche travaillant sur la culture du coton (tant en Égypte qu'à l'étranger). Par ailleurs, une telle coopération peut aboutir à une amélioration de la technologie utilisée aux différentes étapes de la culture et de la production du coton.

2- Dans le domaine de la vulgarisation agricole :

En formant des conseillers spécialisés dans les différentes étapes de la production du coton et en donnant les moyens financiers, logistiques et techniques nécessaires pour leur permettre de remplir leur rôle auprès des agriculteurs afin de les aider en temps voulu à s'orienter vers d'autres procédés agricoles ainsi qu'en encourageant les agriculteurs à mettre eux-mêmes à profit ces services de vulgarisation agricole.

3- Dans le domaine des opérations avant l'ensemencement, pendant la croissance et au moment de la récolte :

En faisant tous les efforts nécessaires via les différents organismes publics situés dans les différentes zones agricoles pour la réalisation en temps voulu de telles opérations. Par exemple, le gouvernement pourrait :

- supporter 50% du coût de ces opérations ;
- proposer aux agriculteurs des prêts à des taux d'intérêt raisonnables en vue d'accomplir de telles opérations ;
- attirer l'attention sur la lutte biologique contre les maladies et diminuer fortement la lutte chimique.

4- Dans le domaine de la commercialisation :

En prenant les mesures nécessaires au niveau du Ministère de l'Agriculture pour préserver la pureté des différentes espèces et interdire l'hybridation, pour ouvrir de nombreux nouveaux marchés pour les cultures et pour encourager le secteur privé et coopératif à participer au processus de commercialisation.

Le gouvernement, comme nous le verrons ci-après, détermine un prix garanti pour les cultures, lequel est ajusté chaque semaine, l'objectif étant d'obtenir une marge bénéficiaire pour les agriculteurs afin de les encourager à replanter le même produit les années suivantes.

4. La politique des prix et des subventions dans l'agriculture

A. La politique des prix agricoles

Le gouvernement a continué d'appliquer sa politique de non-intervention tant sur les marchés des produits agricoles que sur ceux de l'équipement agricole. Toutefois, la nécessité de garantir une augmentation de la production de certaines cultures importantes a obligé le gouvernement à intervenir par une politique en faveur de ces cultures, à savoir, le blé, la canne à sucre et le coton. L'intervention de l'État se traduit par une intervention sur les marchés de ces produits, en se déclarant prêt à acheter les cultures à des prix dits "garantis" avant le début de la campagne agricole, ceci afin d'encourager les agriculteurs à augmenter les superficies plantées avec ces produits ou de les livrer aux organismes publics concernés. Grâce à cette méthode, le gouvernement pourra contrôler ces produits au niveau national. Le prix plancher garanti est normalement supérieur au prix de revient et le prix plafond garanti est supérieur aux prix mondiaux de ces produits. Une des conséquences de cette politique a pu être observée pour le blé pour la campagne agricole 2004-2005, quand le gouvernement a annoncé un prix garanti pour le blé qui était égal au prix international au moment de la culture et dépassait d'environ 14% le prix local. Cela a abouti à une augmentation d'environ 16% de la superficie ensemencée en blé². Cela signifiera sans aucun doute une augmentation de la production et un pourcentage plus élevé des

² Al-Ahram Economics – numéro 1881 du 24/01/05.2

livraisons dans les entrepôts publics ; le gouvernement a également annoncé un prix garanti pour le coton qui dépassait le prix international de 20% à 30% au moment de la campagne.

La même politique est suivie pour la canne à sucre. Il existe aussi des plans prévoyant la création d'un fonds pour la stabilisation des prix des produits végétaux qui serait financé par la différence entre les prix garantis et les prix mondiaux pour les produits agricoles quand les prix mondiaux dépassent les prix garantis. Ces fonds permettraient de compenser les pertes des agriculteurs quand les prix mondiaux sont inférieurs aux prix garantis.

Ce système s'applique aussi aux intrants agricoles vu que le rôle du gouvernement est limité et qu'il ne peut intervenir qu'au niveau de la distribution de certains intrants via les canaux qu'il contrôle comme la PBDAC et ses filiales dans les différents villages ainsi que les coopératives agricoles. Ceci est fait moyennant des prix fixés afin d'éliminer la monopolisation de ces intrants (en particulier des engrais) par le secteur privé et de les mettre à la disposition des agriculteurs au moment opportun à un prix convenable. Cette méthode a joué un rôle important cette année au niveau de l'affectation des ressources. Elle a garanti la disponibilité d'engrais pour les différentes cultures qui ont pu être proposées aux petits producteurs qui cultivent la majeure partie des terres agricoles en Égypte.

À côté de ces effets positifs de la politique des prix sur la réalisation des objectifs de la politique agricole du gouvernement, le fait de permettre aux prix d'être déterminés par l'interaction des forces de l'offre et de la demande, en l'absence d'institutions qui complètent les mécanismes du marché (comme les instituts de commercialisation et les instituts coopératifs, les associations de protection des consommateurs, etc.) et préservent les avantages des producteurs et des consommateurs en affrontant les marchands et négociants tendant à monopoliser ces produits agricoles, a abouti à une augmentation des marges commerciales (la différence entre le prix à la ferme et le prix au consommateur) pour de nombreux produits agricoles. Cette augmentation a été très nette, s'élevant à environ 103% pour les pommes de terre, à 53,7% pour les tomates, à 46 % pour le riz et à 34% pour le maïs en 2003 (voir annexe 17).

Le résultat était que les producteurs ne recevaient plus un prix (économiquement) juste pour leurs produits.

Toutefois, dans la plupart des cas, ces procédures ne suffisent pas encore à régler les disfonctionnements résultant de la libéralisation du secteur agricole. C'est pourquoi le gouvernement offre une certaine aide financière sous la forme de subventions directes ou indirectes pour certains produits agricoles de base, certaines denrées alimentaires et certains intrants agricoles. Nous examinerons les principales évolutions dans ce domaine dans la section suivante.

B. Subventions des denrées alimentaires

Afin de protéger les segments de la population à faibles revenus et leur garantir la disponibilité des produits alimentaires de base, le gouvernement alloue chaque année un montant à la subvention des prix d'un certain nombre de ce genre de produits de base comme le montre le tableau 11. Le gouvernement garantit ainsi que ces produits soient accessibles à des prix que la majorité des consommateurs est en mesure de payer. En outre, comme mesure complémentaire, le gouvernement se sert du système de "cartes d'approvisionnement" qui permet de distribuer à certains groupes de la population une quantité déterminée de produits alimentaires.

Tableau 11. Valeur des subventions alimentaires de 2000 à 2004 en millions d'EGP

	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Pain & blé *	2 861	66,3	2998	67,6	3 083,9	68	3 624	78,8	6 024	79,3
Sucre	799	18,5	814,7	18,4	839,8	18,5	6 31,6	17,6	459	6
Autre **	658	15,2	622,4	14	609,4	13,5	556	3,6	820	10,8
									(293)	
TOTAL	4 318	100	4 435,1	100	4 533,1	100	4 213	100	7 596	

* Y compris la subvention pour le blé et le maïs (égyptien et importé).

** Y compris les haricots, les lentilles, le riz, les pâtes, le thé et le beurre de cuisine subventionnés depuis juin 2004.

Sources :

1. Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement - données non publiées.

2. IDSC (Information & Decision Support Centre - du gouvernement égyptien).

Il faut noter en outre que, vu la très forte hausse des prix pour beaucoup de produits alimentaires de base en 2003-2004, les subventions ont considérablement augmenté, comme le montrent les chiffres du tableau 12. Le tableau montre la tendance à la baisse des allocations de subventions au cours des dernières années et la hausse brutale de l'année passée³.

Tableau 12. Part des fonds publics alloués aux subventions dans les dépenses publiques totales (%)

Année	Dépenses publiques	Subventions	%
	en millions d'EGP	en millions d'EGP	
1999/2000	101 834	4 318	4,2
2000/2001	109 069	4 435	4,1
2001/2002	113 626	4 533	3,9
2002/2003	124 909	4 213	3,4
2003/2004	152 000	7 596	5,0

Sources :

1. Banque Nationale d'Égypte, *The Economic Periodical*, numéros consécutifs.

2. Ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur (données non publiées).

C. Subventions des intrants de la production

Le gouvernement intervient au niveau de la distribution de plusieurs intrants de base de la production, essentiellement les engrais et les semences, afin de garantir leur disponibilité pour les producteurs à des prix convenables au moment adapté. Ainsi la productivité des terres pour ces cultures ne sera pas affectée. Le gouvernement joue ce rôle par les canaux qu'il contrôle comme la PBDAC et ses filiales situées dans les différents villages et par les coopératives agricoles. Ces organismes peuvent ainsi fournir les intrants à des prix fixes (inférieurs aux prix monopolistiques que les commerçants du secteur privé essaient d'imposer) afin d'éviter le monopole du secteur privé. L'objectif de la PBDAC et de ses

³ Le blé et la farine ont continué à représenter la part la plus élevée des allocations de subventions pour atteindre près de 79,3% en 2003/2004.

filiales est de distribuer ces intrants de base pour la production et de les proposer au bon moment à un prix raisonnable.

Cette méthode a joué un rôle majeur dans l'allocation des ressources pendant la campagne agricole 2004-2005, en permettant de garantir la disponibilité des engrais pour les différentes productions agricoles pour les petits agriculteurs qui détiennent la majeure partie des surfaces cultivées du pays⁴.

Certaines années, la politique de subvention des intrants inclut aussi les subventions de certains insecticides (en particulier pour lutter contre les maladies touchant le coton) ainsi que les taux d'intérêt sur les prêts agricoles accordés par la PBDAC afin de garantir que ces intrants seront bien disponibles pour les producteurs à un prix abordable, même si les fonds alloués à ces formes de subventions diffèrent d'une année à l'autre ou même ont totalement cessé.

5. Politique de financement

A. Sources de financement dans les zones rurales en Égypte

Elles comprennent les :

- a) **Sources officielles de fonds (instituts bancaires)** : ces instituts bancaires sont contrôlés par la Banque centrale et incluent aussi les banques commerciales, les banques d'investissements et les banques d'affaires ainsi que les banques spécialisées. Le plus important d'entre eux est la PBDAC avec ses filiales dans les différents villages ruraux.
- b) **Sources semi-officielles** : il s'agit d'institutions de financement créées en vertu d'une loi spéciale pour atteindre certains objectifs sociaux et économiques précis, comme le Fonds social de développement, le Fonds de développement local, les coopératives, les ONG, les fonds d'assurance, etc.
- c) **Sources inofficielles** : ces sources ne sont pas soumises à un contrôle, une surveillance ou un suivi de la part de la Banque centrale. Elles incluent les commerçants ruraux, les courtiers, les sociétés de services agricoles, les usuriers, la famille, les associations philanthropiques, etc. Une étude⁵ explique que les sources inofficielles fournissent environ 50% des fonds disponibles du milieu rural égyptien.

Les objectifs de la politique de crédit agricole peuvent être définis comme suit :

1. Augmenter le volume des exportations agricoles en offrant des crédits pour les cultures destinées à l'exportation.
2. Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources agricoles et accroître la production agricole en général.
3. Hausser le niveau des revenus des agriculteurs, améliorer leur situation financière et les encourager à épargner.

⁴ Cette année (2004/2005), le montant des subventions allouées à la fourniture d'engrais au secteur agricole s'est élevé à environ 440 millions d'EGP (environ 76 millions d'USD), ce qui signifie que les producteurs ont pu acheter les engrais à un prix ne dépassant pas 60% du prix de leur importation. Ce montant des subventions a été payé par les ressources provenant du fonds pour la stabilisation des prix des engrais. Source: Al-Ahram - Economics, numéro 1903 du 27.06.05.

⁵ Sabaa & Sharma, M. Strengthening the Institution for providing Financial Services to the rural Households in Egypt. AERI – IFPRI, APRP Project, 1999.

4. Offrir un financement adapté aux petits et micro-projets et encourager les producteurs ruraux à mettre en œuvre de tels projets.

La PBDAC est considérée comme la principale source de financement pour le secteur agricole en Égypte, car elle offre toutes sortes de prêts nécessaires en liaison avec la production. Depuis la mise en œuvre des politiques de libéralisation dans le secteur agricole, la Banque a appliqué les règles de base du commerce dans ses contacts avec ses clients agriculteurs. De plus, le gouvernement s'efforce de soulager la charge qui pèse sur les petits producteurs et ceux qui travaillent sur la mise en valeur de nouvelles terres gagnées sur le désert, donc la Banque continue à accorder des taux d'intérêt bonifiés pour certains types de prêts à court terme ainsi que pour les prêts destinés à la mise en valeur et en culture de nouvelles terres.

La Banque accorde des prêts à court et à moyen terme suivant le type d'activité pour laquelle le prêt est contracté. Les services de la Banque couvrent plus de 11 activités d'investissement dans le secteur agricole comme le montre le tableau 13.

Tableau 13. Prêts accordés par la PBDAC pour l'investissement dans différents secteurs agricoles

Objet du prêt	Valeur des prêts suivant leur durée en millions d'EGP					
	1999-2000			2000-2001		
	Court	Moyen	Long	Court	Moyen	Long
Animal	2 766	1 112		2 966	1 174,6	
Volaille	151,1	134		138	120,9	
Poisson	3,3	1,4		2,6	2,5	
Machines		201			182	
Production végétale		11			7,6	
Agriculture protégée	11,3	11		108,5	8,4	
Mise en valeur de terres			1,7			1,2
Systèmes d'irrigation			5			3,8
Création de vergers			0,8			0,1
Opérations agricoles techniques	2 389	681		2 496	747,5	
Jeunes	11	19		7,6	33,9	
Autres						
Total	5 332	2 170	7,4	5 610,2	2 277,4	4,1

Tableau 13 (suite)

Objet du prêt	Valeur des prêts suivant leur durée en millions d'EGP					
	2001-2002			2002-2003		
	Court	Moyen	Long	Court	Moyen	Long
Animal	3 354,4	1 271,5		3 169,8	1 078,6	
Volaille	143,6	126,8		123,7	113,4	
Poisson	4,9	1,3		4,7	2,5	
Machines		163			150,6	
Production végétale		18,9			10	
Agriculture protégée	8,1	7,1		5,9	2,5	
Mise en valeur de terres			1,1			0,75
Systèmes d'irrigation			2,4			3,8
Création de vergers			1,6			2,8
Opérations agricoles techniques	3 002,2	771,9		2 734,4	708,3	
Jeunes		19,3		7,5	24,7	
Autres				30,3	258,4	1,6
Total	6 513,2	2 381,2	5,3	6 076,3	2 348,9	8,9

Objet du prêt	Indice 1999-2000 = 100		
	Court	Moyen	Long
	Animal	114	97
Volaille	81,8	84,5	
Poisson	142,4	178	
Machines		75	
Production végétale		91	
Agriculture protégée	52,2	22	
Mise en valeur de terres			44
Systèmes d'irrigation			76
Création de vergers			350
Opérations agricoles techniques	114,4	104	
Jeunes	68	130	
Autres			
Total	113,9	108	120

Sources :

1. PBDAC.
2. CAPMAS Bulletin de l'activité coopérative dans le secteur agricole.

B. Garanties et conditions d'obtention d'un crédit

Les garanties requises dépendent de toute une série de facteurs dont les plus importants sont :

- 1- L'objet, la durée et la taille du prêt.
- 2- L'étude de faisabilité des projets d'investissement.
- 3- Le régime foncier requis pour un prêt agricole. À cet égard, en ce qui concerne le rapport entre le propriétaire et le fermier, de nombreux fermiers ont perdu la possibilité de traiter avec la banque

parce qu'ils ont perdu la propriété des terres en dépit du fait qu'ils aient cultivé ces terres. C'est ainsi que les garanties diffèrent suivant le cas. Les conditions du crédit pour les petits agriculteurs et la population rurale se sont nettement améliorées.

a) *Garanties du crédit agricole pour les anciennes terres :*

- 1- Propriété des terres agricoles.
- 2- L'ensemencement doit déjà avoir été fait et doit être attesté par un rapport présenté par l'inspecteur agricole (à savoir un représentant de la PBDAC).
- 3- Il ne doit pas y avoir d'autre hypothèque sur la même terre.
- 4- Il ne doit y avoir aucun problème juridique ou litige concernant la terre pour laquelle le prêt est contracté.

b) *Garanties pour les nouvelles terres (nouvellement mise en valeur) :*

- 1- Aucun prêt agricole à court terme pour une campagne n'est accordé mais des montants en espèces sont accordés pour les intrants de la production agricole (engrais) s'il a été prouvé que la terre a atteint le seuil minimal de productivité.
- 2- Pour les diplômés qui bénéficient du projet de mise en valeur de nouvelles terres, la Banque offre ce service par la garantie de leur coopérative .
- 3- Certains prêts sont accordés pour la terre sur base d'une hypothèque, après examen de la PBDAC, en plus de la garantie des coopératives, après approbation de l'examen de la PBDAC de la terre enregistrée au cadastre.

c) *Garanties pour le crédit d'investissement :*

Des prêts sont accordés moyennant des garanties comme :

- 1- Garantie de la situation financière du projet (état financier) après examen des cinq critères d'éligibilité au crédit du demandeur d'emprunt : réputation, capacité de remboursement, expérience antérieure, garanties, situation financière saine.
- 2- Des associations spécialisées octroient 100% du montant du prêt proposé pour autant qu'il n'y ait pas de passif sur les biens hypothéqués.
- 3- Octroi de prêts pour machines et équipement moyennant l'hypothèque des biens (titres de propriété).
- 4- Octroi de prêts s'élevant jusqu'à 50%-60% de la valeur du projet.
- 5- Octroi de prêts pour la production animale sur la base de l'hypothèque de l'exploitation et du chiffre d'affaires.
- 6- Dans le cas d'un crédit d'investissement, les petits exploitants se voient octroyer un prêt (investissement à court terme) pour l'achat d'un ou plusieurs animaux moyennant des garanties et des chèques de banque.
- 7- Des prêts d'investissement sont octroyés aux petits exploitants moyennant l'hypothèque ou la caution d'un agent public se portant garant (qui jouit d'un revenu garanti de la part de l'État) et pour garantir les chèques de banque pour les remboursements échelonnés du prêt pour des montants de 3 000 à 5 000 EGP (livres égyptiennes). À cet égard, il est clair que tous les prêts d'investissement, même les plus petits comme le prêt pour l'engraissement du bétail, ont besoin de l'exploitation comme garantie ainsi que de la garantie du salaire d'un agent public et des chèques non barrés signés par l'emprunteur. Or les petits exploitants, fermiers, ouvriers agricoles, femmes soutiens de famille ou toutes les autres catégories étudiées ne disposent pas de ces possibilités. En conséquence l'étude recommande de chercher une solution plus souple en ce qui concerne les garanties exigées pour les petits prêts d'investissement.

C. Taux d'intérêt sur les prêts à l'agriculture

Tableau 14. Variations des taux d'intérêt pour les principales activités agricoles 1998-1999 et 2002-2003

Année	Total des prêts agricoles		Prêts à la production végétale*		Prêts d'investissement**		
	en millions d'EGP	Taux d'intérêt	en millions d'EGP	%	Taux d'intérêt	Total des prêts	
		%				d'EGP	%
1998/1999	9 633,7	10	2 700,7	28,0	12-13	6 933	72
1999/2000	10 998,7	7,5	3 270,5	29,7	12-13	7 728	70,4
2000/2001	11 571,7	7,5	3 422,3	29,6	12-13	8 149	7,04
2001/2002	11 982,6	7,5	3 520,6	29,4	12-13	8 462	70,6
2002/2003	12 325,5	7,5	3 790,8	30,8	12-13	8 535	69,2

* Les prêts à la production végétale comprennent les prêts accordés pour les investissements agricoles hors exploitation.

** Les prêts d'investissement comprennent les prêts accordés pour des activités concernant la sécurité alimentaire, les machines agricoles et la mise en valeur de nouvelles terres. De telles activités sont exécutées par les grands exploitants.

Source : PBDAC – Information Sector & Computer Resource Centre – Le Caire 2004.

Comme l'indique le tableau 14, il est clair que les prix de l'intérêt relatifs aux prêts octroyés pour les cultures (pour la plupart à des petits agriculteurs) sont bas en raison du subventionnement par l'État de ces activités à partir de la campagne 1999-2000. À cet égard, le gouvernement paye la différence entre les taux d'intérêt du marché et le taux auquel sont octroyés ces prêts. On remarque également que le taux d'intérêt pour les prêts d'investissement (il s'agit là surtout des grands exploitants agricoles) est élevé vu que ces prêts ne sont pas subventionnés. Le tableau montre aussi que près de 30% des prêts octroyés par la PBDAC sont encore subventionnés et sont destinés aux petits agriculteurs. À l'heure actuelle, la politique de la Banque tend à lier le subventionnement de l'intérêt au statut d'occupation (tenure à bail ou ferme exploitée en propre).

D. Conditions d'obtention d'un crédit

Les conditions suivant les prêts octroyés peuvent être résumées comme suit :

a) Prêts à court terme pour la production végétale :

La durée de ces prêts n'excède pas 14 mois. Le plafond du montant du prêt s'élève à 70% du coût de la production de la culture concernée par le prêt. L'intérêt sur ces prêts n'est pas subventionné vu que le prêt original est remboursé avec l'intérêt en un seul remboursement après la récolte.

b) Prêts d'investissement à court terme :

Ces prêts sont octroyés pour financer le coût opérationnel des diverses activités d'investissement. La durée des prêts n'excède pas 14 mois, leur valeur s'élève à 70% des coûts opérationnels de l'activité d'investissement et le taux d'intérêt était d'environ 12% (un taux commercial) en 1996 et est resté au même taux que le taux pratiqué par les banques commerciales les années suivantes. Le gouvernement intervient parfois pour fixer un taux d'intérêt inférieur à celui fixé par les banques commerciales de façon à ce que les producteurs puissent obtenir leurs prêts à un taux d'intérêt bas. Dans ce cas, le gouvernement dédommage la PBDAC de la différence entre les deux taux. La durée du prêt, le délai de grâce et le nombre et la périodicité des versements sont déterminés en fonction des résultats financiers attendus pour l'activité concernée par le financement. Les activités visées par ce type de prêt comprennent les projets relatifs à l'élevage, aux volailles, à l'apiculture, à la pêche, à l'agriculture protégée, au commerce des intrants agricoles et des petits projets environnementaux et d'artisanat.

Pendant la période étudiée, le montant des prêts à court terme a augmenté pour la plupart des activités à part dans les domaines de la volaille et de l'agriculture protégée qui ont diminué comme le montre le tableau 13. L'augmentation du montant total des prêts à court terme s'est élevée à environ 113,9% pendant la période de deux ans de l'étude.

c) Prêts d'investissement à moyen terme :

La durée de ces prêts varie entre 14 mois et 5 ans. Ils sont octroyés pour financer la mise en place de projets agricoles et ruraux et autres activités intéressantes comme des projets de production de volaille, de laboratoires d'éclosion, de mise en place ou de renouvellement de production animale, d'agriculture protégée, d'agriculture permanente, de traitement et de réfrigération du lait, l'achat d'équipement et de machines, projets de transformation agricole, l'amélioration de la qualité des sols agricoles et des systèmes d'irrigation dans la Vallée et le Delta. La valeur du prêt varie en fonction de la nature de chacun de ces projets comme il est montré ci-dessous :

Montant des prêts bancaires selon les types de projets :

Projet	Valeur du prêt
Achat de machines et équipements agricoles	85% de la valeur de l'équipement
Moyens de transport	80% du coût réel
Projets environnementaux, d'artisanat et de formation	70% du coût réel

De plus, le taux d'intérêt de ces prêts est déterminé d'après les taux d'intérêt du marché du jour au moment de la conclusion du prêt. En outre, les délais de grâce ainsi que le nombre et la périodicité des versements sont déterminés en fonction des flux de trésorerie de l'activité concernée.

Comme le montre le tableau 13, à part les prêts octroyés pour la pêche et les machines agricoles, la valeur des prêts à moyen terme a diminué pour la plupart des activités, la plus forte baisse ayant été enregistrée pour les prêts à l'agriculture protégée avec environ 22% de moins en 2002-2003 qu'en 1999-2000. L'augmentation du montant total des prêts à moyen terme entre ces deux années agricoles était d'environ 108 % en raison de l'augmentation du montant de ces prêts qui est passé d'environ 2,17 milliards à 2,4 milliards entre 1999-2000 et 2002-2003.

a) Prêts d'investissement à long terme pour la mise en valeur de nouvelles terres :

La durée de ces prêts est de plus de 5 ans, la valeur de chacun étant déterminée à hauteur de 50% du coût réel de mise en valeur de la nouvelle terre avec un maximum allant de 1 200 à 2 300 EGP par feddan suivant le type de terre agricole et la source et le système d'irrigation. Ces prêts sont octroyés sans aucune subvention depuis l'année agricole 1998-1999. Le délai de grâce est de 5 ans, après lequel les prêts sont remboursés par paiements annuels, suivant les rentrées de trésorerie escomptées du projet concerné.

Le montant des prêts à long terme pour la création de vergers a augmenté. En d'autres termes, le montant des prêts octroyés pour cette activité en 2002-2003 a augmenté de 350 % comparé à l'année agricole 1999-2000. En conséquence, la valeur totale de ce type de prêt à long terme s'est élevée en 2002-2003 à environ 120 % de sa valeur de l'année agricole 1999-2000 (voir tableau 13).

Cette étude de la politique de prêts montre en fait que l'activité de la PBDAC a diminué dans le cas de nombreuses activités pendant la période étudiée. Il n'y a eu aucune augmentation dans l'activité de la Banque, exception faite du domaine de la production animale (prêts à court terme), de la pêche et de la mécanisation agricole (prêts à court et moyen terme).

6. Politique de l'environnement

Dans le domaine de l'agroenvironnemental, la mise en œuvre des programmes conçus comme éléments de base de la stratégie égyptienne pour l'environnement dans le secteur agricole, se poursuit. Elle repose sur la conviction des responsables des décisions politiques et de leur mise en œuvre, tant dans le secteur de l'agriculture que de celui de l'environnement, que la protection de l'environnement est un des piliers fondamentaux du développement durable. Afin d'atteindre cet objectif, un certain nombre de programmes ont été adoptés, les plus importants dans le secteur agricole étant :

1. Le programme pour le suivi de la qualité de l'eau du Nil.
2. Le programme pour le développement du boisement et l'augmentation des espaces verts.
3. Le programme pour la protection de l'environnement et la gestion des réserves naturelles.

En outre, le ministère égyptien de l'Agriculture a adopté le programme de lutte intégrée qui inclut le développement de nouvelles espèces génétiquement résistantes aux maladies pour toutes les cultures. Il existe aussi actuellement de nombreux projets en cours concernant la gestion des déchets agricoles pour les transformer en engrais organiques ou aliments pour animaux ou pour les utiliser (après traitement et transformation) comme matières premières pour les nombreuses industries de l'environnement.

IV – Production et revenu agricole

Le secteur agricole égyptien s'est développé de façon positive au cours de la période étudiée. La productivité de la plupart des cultures et produits agricoles a augmenté suite aux efforts d'expansion horizontale et verticale réalisés tant par le gouvernement que par le secteur privé. Cette expansion et ce développement sont l'aboutissement d'un certain nombre des politiques mentionnées ci-avant (voir annexes 10 à 15).

Les chiffres du tableau 15 indiquent que le secteur a réussi à accroître le revenu agricole dans les différents domaines (production végétale et animale ainsi que pêche). Peut-être la stabilité des chiffres de la valeur ajoutée pour la production végétale et animale (qui résulte du chiffre élevé de la consommation intermédiaire) explique-t-elle la baisse du taux de croissance en 2002-2003 indiqué dans le tableau 4. L'augmentation des revenus du secteur de la pêche a permis de compenser cette baisse.

Les résultats des activités de la production agricole illustrés dans les annexes 10 à 15 reflètent les changements positifs dans les taux d'autosuffisance pour la plupart des cultures. Le taux pour les cultures ainsi que pour les produits animaux et végétaux s'est amélioré (à l'exception des légumineuses, des légumes, des fruits et du poisson), comme le montre le tableau 16.

Tableau 15. Comptes économiques de l'agriculture, résultats globaux en millions de monnaie locale

Agriculture et bétail indicateurs	2001	2002		2003	
	Valeur à prix courants	Valeur à prix courants	Indice	Valeur à prix courants	Indice 2002=100
A- Production agricole finale	68 747	84 260	100	90 142,8	107
Production végétale	44 744	48 511	100	55 536,9	114,4
Production animale	24 003	29 556	100	34 605,9	117
B- Consommation intermédiaire	21 059,7	22 156	100	27 675,3	12,5
C=A-B, Valeur ajoutée brute	47 687,3	62 104	100	62 470,5	100
D = Subventions *	161,4	2 21,3	100	2 25,4	101
E= Taxes*	145,4	1 35,2	100	1 45,4	110
F= C+D-E, Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	47 7 03,3	62 1 90,1	100	62 550,5	100
G = Dépréciation	59,3	62,2	100	63,9	
H = F-G, Valeur ajoutée nette au coût des facteurs = Revenu agricole	47 644	62 138	100	62 386,6	100

Pêche	2001	2002		2003	
	Valeur à prix courants	Valeur à prix courants	Indice	Valeur à prix courants	Indice
A- Production agricole finale	5 993	6 188,3	100	6 710,1	108
B- Consommation intermédiaire	103,3	110,2	100	114,8	108
C=A-B, Valeur ajoutée brute	5 889,7	6 078,1	100	6 595,3	108
D = Subventions**	-	-	100	-	
E= Taxes**	-	-	100	-	
F= C+D-E, Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	5 889,7	6 078	100	6 595,3	18
G = Dépréciation	402,2	439	100	501,9	112
H= F- G, Valeur ajoutée nette au coût des facteurs = Revenu agricole	5 487,5	5 639,1	100	6 093,4	108

** Vu qu'il n'y a pas de données disponibles sur les subventions, les taxes et la dépréciation annuelle, ces estimations ont été faites par moi-même sur la base du taux de l'année précédente.

* Pour ce qui est du secteur de la pêche, il n'y a pas de données publiées concernant ces points.

Sources :

1. Ministère de l'Agriculture et des Nouvelles terres, Secteur affaires économiques, Périodique des estimations de revenu, divers numéros.
2. Ministère de l'Agriculture et des Nouvelles terres, Administration générale du fond pour le budget agricole, données non publiées.
3. Ministère des Finances, Service des impôts fonciers, Centre de documentation, données non publiées.

Tableau 16. Taux d'autosuffisance pour les principales denrées alimentaires

Denrée	Années			Indice 2002=100
	1996-2000	2002	2003 *	
	% d'autosuffisance			
Blé (et farine)	95,8	54,3	62,9	116
Maïs (blanc et jaune)	63,5	55,8	60,6	109
Riz	105,7	108,5	110,4	102
Pommes de terre	112	109,6	112,5	103
Légumineuses	73,8	56,3	53,2 (-)	94
Légumes	101,3	102,7	102,6 (-)	100
Fruits	100,7	104,1	102,2 (-)	98
Sucre	64,9	75,8	84,1	111
Huile	30,6	38,8	47,3	122
Viande rouge (bœuf et buffle)	70,7	81,3	86,2	106
Volaille	100	99,6	100	100
Poisson	73	83,5	82,8 (-)	99
Œufs frais	100	100	100,5	100
Produits laitiers	76,4	79	83,1	105

* Une étude récente prévoit la baisse du taux d'autosuffisance en blé, farine, sucre, viande rouge, poissons et produits laitiers à respectivement 50%, 50%, 72%, 75%, 80% et 80% en 2004⁶.

Source : Organisation arabe pour le développement agricole – Annuaire des statistiques agricoles 2004 (voir annexes 7, 8 & 9).

V – Commerce extérieur agricole

1. Politiques des relations extérieures

Les exportations en général et les exportations agricoles en particulier sont fondamentales dans la politique économique égyptienne. Elles sont perçues comme un "moteur de développement" dont la relance permettra de s'attaquer avec succès aux divers problèmes sociaux et économiques tels que le déficit de la balance commerciale, le chômage et la modernisation de l'économie nationale.

En conséquence, le gouvernement a continué à faire des efforts à tous les niveaux, législatif, économique et technologique, dans le but ultime d'éliminer tous les obstacles à l'expansion et à l'augmentation année après année du montant des exportations. Cela requiert incontestablement l'élimination de tous les obstacles bureaucratiques et des complexités législatives et de l'offre d'incitations pour le développement de la qualité des produits et l'amélioration de la production agricole destinés à l'exportation.

Les principales évolutions observées dans ce domaine sont les suivantes :

⁶ Nassar, Saad (phd), The 2nd Egypt Human Development Report 2005 – Workshop EHDR 2005: vision for Egypt in the year 2005 – Agriculture, 2017. Le Caire, Juin 2005.

- Le gouvernement a continué à adopter un certain nombre de lois et à réformer la législation existante concernant l'obtention des agréments ou des permis, les droits ou les taxes, le transport maritime ou autre, les assurances ou le financement, etc., afin de créer un environnement législatif favorable à une expansion des exportations.
- Deux nouvelles lois ont été adoptées sur les tarifs douaniers et les taxes. Ces lois introduisent de nombreuses simplifications et des règles visant à faciliter le flux des échanges extérieurs en général.
- Dans le contexte des mesures visant à développer l'environnement institutionnel du secteur des exportations, un ministère séparé a été créé pour le commerce extérieur étant relié au secteur industriel par le fait qu'il est responsable de toutes les tâches ayant trait aux exportations.
- L'accord relatif à une zone arabe de libre-échange (AFTA) et l'accord sur les zones industrielles qualifiées (QIZ) sont entrés tous deux en vigueur en 2005. En outre, l'intérêt de lier les politiques d'exportation aux exigences des marchés internationaux a fait jour. Ceci est manifeste dans les efforts faits pour se conformer aux systèmes internationaux de qualité établis par l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce comme le Codex, EuroGAP, HASP (Health And Safety Plan) qui déterminent, par exemple, les critères en matière de conformité ainsi que les exigences dans le domaine de la qualité alimentaire fixées par l'Union européenne. Il s'agit de toute une série d'accords et de systèmes techniques et administratifs qui visent à obtenir des produits sains et de haute qualité répondant aux normes de qualité des marchés d'exportation.
- Le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'ouvrir de nouveaux marchés pour les exportations agricoles égyptiennes et de tirer pleinement avantage des parts octroyées aux exportations agricoles égyptiennes dans les accords conclus avec d'autres pays et coalitions économiques.

2. Développement des exportations et importations des produits agricoles de base

Il résulte de ces efforts que le volume des exportations agricoles a augmenté ces dernières années pour atteindre des chiffres sans précédent. Le tableau 17 montre le développement du volume des exportations pour la période allant de 2001 à 2004, augmentation qui a été particulièrement marquée en 2004 où le chiffre enregistré est environ 41% plus élevé que celui de l'année précédente.

Tableau 17. Exportations et importations totales et agricoles en millions d'USD*

Année	Exportations			Importations		
	Total	Agriculture	%	Total	Agriculture	%
2001	4 123	529	12,8	12 639	1 784	14,1
2002	4 698	660	14,1	12 524	2 004	16
2003	6 147	776	12,6	10 927	1 566	13,4
2004	7 650	1 095	14,3	12 859	1 579	12,3

* Les chiffres ne comprennent ni le commerce dans les zones franches avec des pays étrangers ni celui dans le cadre de systèmes douaniers spéciaux.

Source : Ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie – rapport de synthèse sur le commerce extérieur – Vol. 4 – numéro 9, janvier 2005.

Tableau 18. Balance commerciale totale et agricole

	Total	Agriculture	%	Indice 2001=100	
				Total	Agriculture
2001	- 8516	1255	14,7	100	100
2002	- 7835	1344	17,2	92	107
2003	- 4780	632	13,2	56	50
2004	- 5209	485	9,3	61	38,6

Source : *ibid.*

Ainsi, le déficit agricole a chuté fortement pour atteindre un niveau de 38,6% en dessous de celui de 2001. De plus, la part des exportations agricoles dans les exportations totales a continué à augmenter et est passée de 12,6% à 14,3%.

Entre temps, les importations totales ont continué à baisser tout comme les importations agricoles, avec juste une légère hausse en 2004 par rapport à l'année précédente. Malgré ceci, la part des importations agricoles dans les importations totales a continuellement baissé suite à l'augmentation constante des importations totales et en particulier au bond des importations totales l'année dernière. Il en résulte que le chiffre enregistré pour le déficit total en 2004 a augmenté de 56% à 61% après avoir chuté l'année précédente de 92% à 56%.

Tableau 19. Répartition géographique des exportations (valeur en millions d'USD)

	USA		Union européenne		Pays arabes	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coton brut	42	8,8	79	16,4	-	
Légumes	1		113	58,2	51	26,3
Céréales	-		13	5,6	119	51,3
Fruits	-		34	53,2	22	34,4
Viande	1	2,4	2	4,8	36	88
Huile alimentaire	-		2	9	20	91
Sucre	-		26		18	
Total	44		269		266	

	Pays asiatiques		Autres		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coton brut	334	69,2	27	5,6	482	100
Légumes	7	3,6	22	11,3	194	100
Céréales	50	21,6	50	21,6	232	100
Fruits	4	6,2	4	6,2	64	100
Viande	1	2,4	1	2,4	41	100
Huile alimentaire	-		-	-	22	100
Sucre	8	13,3	8	13,3	60	100
Total	404	36,9	112	10,2	1095	100

Source: CAPMAS – *ibid.*

Tableau 20. Répartition géographique des importations (valeur en millions d'USD)*

	USA		Union Européenne		Pays arabes	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Céréales	623	57,3	78	7,2	44	4
Viande	11	2,6	126	29,3	17	3,9
Huile alimentaire	9	2,5	21	5,8		
Sucre	-	-	4	6	1	1,5
Total	643	33	229	11,8	62	3,2

	Pays asiatiques		Autres		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Céréales	-	-	343	31,2	1088	100
Viande	-	-	276	64,2	430	100
Huile alimentaire	219	60,5	113	31,2	362	100
Sucre	1	1,5	61	91	67	100
Total	220	11,3	793	40,7	1947	100

* Les chiffres incluent tant les montants importés dans le cadre des systèmes de zones franches que le démantèlement des tarifs douaniers (régimes douaniers particuliers).

Sources :

1. CAPMAS.
2. <http://192.1.1.253:7777/pls/trade/trfo> (11.06.05).

Tout ceci a abouti à une baisse constante de la part du déficit de la balance agricole dans le déficit total au cours de l'année passée où elle a atteint son niveau le plus faible avec 9,3% comme le montre le tableau 17.

L'évolution positive de la politique d'exportation soulignée au début de cette section est peut-être à la base de l'évolution favorable de la balance commerciale et de la balance agricole.

Pour ce qui est de la répartition géographique des exportations entre les principaux groupes de pays⁷, l'analyse des données du tableau 19 montre clairement que le groupe des pays asiatiques arrive en première position en tant que destination des exportations égyptiennes. Ceci est dû à la hausse de leurs importations de coton et de riz égyptiens. Ils sont suivis par les pays de l'Union Européenne en raison de l'augmentation de leurs importations de légumes et de fruits suite à la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre l'Égypte et les pays de l'UE. Viennent ensuite les pays arabes qui importent plus de 50% des exportations de riz égyptien. Enfin, arrive le groupe des "autres pays" dont la part des exportations de riz égyptien a augmenté à plus de 21,6% et celle des exportations de légumes égyptiens à 11,3%. À cet égard, il est généralement admis que les marchés du groupe des pays de l'Europe de l'Est constituent les marchés traditionnels pour les fruits et les légumes égyptiens. Enfin, les USA arrivent en bas de la liste, leurs importations se concentrant sur une quantité limitée de coton brut égyptien.

⁷ Les USA, les pays de l'Union européenne, les pays arabes, les pays asiatiques non arabes ainsi que les autres groupes de pays qui incluent les pays africains avec leurs nouvelles alliances économiques (où l'Égypte est membre) - comme la COMESSA (pays d'Afrique du Nord) - et l'Amérique Latine (avec laquelle l'Égypte a récemment établi de forts liens économiques) ainsi que les pays européens non UE - essentiellement les pays d'Europe de l'Est (il est bien connu qu'historiquement ils avaient de bonnes relations économiques avec l'Égypte pendant toutes les décennies qui ont précédé la chute des régimes socialistes).

Pour ce qui est de la répartition géographique des importations pour le même groupe d'alliances économiques, montrée dans le tableau 20, il est clair que le plus grand exportateur en Égypte est le groupe des "autres pays", notamment en ce qui concerne deux produits, à savoir le sucre (91%) et la viande (64%). En outre, ce groupe de pays représente environ un tiers des importations égyptiennes de céréales et d'huile alimentaire. Ils sont suivis par les USA qui arrivent en deuxième place dans la liste des exportateurs en Égypte avec une part importante s'élevant à 57% des céréales (blé et maïs). Ensuite viennent les pays de l'Union Européenne qui représentent une part sensible des importations de viande (environ 29,5%) et les pays asiatiques qui contribuent pour une part significative aux importations d'huile alimentaire (environ 60,3%). Enfin, les pays arabes qui arrivent en dernière position dans la liste des exportateurs en Égypte d'après les statistiques pour 2004.

3. Les contingents accordés pour les exportations égyptiennes vers l'UE

L'examen des données du tableau 21 montre que l'Égypte ne tire profit que de façon limitée de cet accord, bien que plusieurs années se soient déjà écoulées depuis son entrée en vigueur. Le pourcentage utilisé par l'Égypte des contingents accordés pour ses exportations sur les marchés de ces pays ne dépasse pas encore 69% pour les pommes de terre, 82% pour les agrumes, 56% pour les légumes surgelés et en conserve, 9% pour les oignons, 20% pour l'ail et 18% pour les légumes secs. Pendant ce temps, le commerce de l'Égypte avec les pays des autres groupes économiques s'est développé de façon positive malgré l'absence d'accord de partenariat. Ces résultats montrent qu'il est important de revoir les modalités de l'accord. Il faudra également en tenir compte lors de chaque révision périodique de la liste des produits. Ceci devrait ouvrir la voie à un plus grand nombre de possibilités d'exportations égyptiennes avec l'abolition des barrières qui sont souvent rajoutées aux conditions fixées par les pays de l'Union pour les produits agricoles entrant sur leurs marchés. En même temps, un très gros effort devra être fait au niveau des secteurs de la production et de l'exportation afin d'améliorer la compétitivité des produits égyptiens sur les marchés de ces pays.

Tableau 21. Pourcentage de l'utilisation des contingents pour les exportations agricoles dans l'UE

Produit	Période d'exportation	Part (tonne)	Utilisée (tonne)	Pourcentage (%)
Pommes de terre primeurs	1/1/2005 – 31/3/2005	190 000	131 603	69
Agrumes frais	1/7/2004 – 30/6/2005	63 020	51 744	82
Oignons frais et secs	1/1/2005 – 15/6/2005	16 634,5	1 499,8	9
Laitue	1/11/2004 – 31/3/2005	515	515	100
Ail frais	1/2/2005 – 15/6/2005	3 090	603	20
Concombre	1/1/2005 – 28/2/2005	515	94,4	18,3
Légumes surgelés et en conserve	1/1/2005 – 31/12/2005	2 000	1 122	56
Haricots secs	1/1/2005 – 31/12/2005	17 046,7	3 071,7	18
Fraises fraîches	1/10/2004 – 31/3/2005	1 205	1 188	98,5

Source : Rapport consolidé sur le commerce extérieur – *ibid.*

VI – Consommation alimentaire

Les données du tableau 22 montrent pour l'année dernière une légère amélioration du comportement égyptien en matière de consommation alimentaire. Autrement dit, la consommation moyenne par habitant a augmenté pour les légumes, les fruits, la viande rouge (bœuf et buffle) et les produits laitiers. Si l'on considère que ces denrées alimentaires sont responsables du développement musculaire et constituent une source d'énergie, l'augmentation de la consommation par habitant de composants nutritionnels aussi importants est considérée comme un indicateur positif de l'amélioration du régime de la population égyptienne, même si l'effet de cette hausse est diminué par la baisse de la part par habitant de sucre, d'huile et de viande de volaille. Cette amélioration est mise en évidence par la tendance à la baisse continue de la consommation par habitant de céréales, de pommes de terre et de légumineuses qui contiennent toutes de l'amidon qui favorise la prise de poids.

Tableau 22. Consommation alimentaire par habitant (2002/2003) en kg

Produits	2002	2003	Indice 2002=100
	(population: 67,3 millions)	(population: 68,6 millions)	
1. Blé (et farine)	181,3	158,5	87,4
2. Maïs (blanc et jaune)	159	150	94,3
3. Riz	83,6	81,5	97,5
4. Pommes de terre	26,9	26,4	98,1
5. Légumineuses	13	11,6	89,2
6. Légumes	208,3	219,9	1,06
7. Fruits	114,1	112,4	98,5
8. Sucre	27,5	24,3	88,4
9. Huile	10,2	7,7	75,5
10. Viande rouge (bœuf et buffle)	11,1	13,2	119
11. Volaille	16,1	12,1	75,1
12. Poisson	13,7	13,5	98,5
13. Œufs frais	5,2	5,1	98
14. Produits laitiers	76,8	90,3	117,6

La même étude de Nassar Saad (ibid.) attire l'attention sur une diminution attendue de la part des produits alimentaires par habitant en 2004. Toutefois, la part par habitant du sucre, des poissons et des produits laitiers devrait aussi s'améliorer.

Sources :

1. CAPMAS – Département des statistiques – publié dans le journal *Al-Ahram* du 23 juin, 2004.
2. Ministère de l'Agriculture et des Nouvelles terres - Département de l'agriculture et de l'économie, *Bilan alimentaire*.
3. Organisation arabe pour le développement agricole – *Annuaire des statistiques agricoles 2004* (voir annexes 7, 8 & 9).

VII – Industries agricoles et alimentaires (IAA)

La part du secteur gouvernemental dans les industries alimentaires a continué à diminuer entre 2000-2001 et 2002-2003 avec une baisse relative tant du nombre d'unités dans ce secteur que de la valeur de leur production due à l'augmentation chaque année de la part du secteur privé. Cette tendance résulte essentiellement du programme de privatisation mis en œuvre ces dernières années visant à mettre fin au nombre croissant d'unités du secteur gouvernemental et à cesser d'accorder de nouveaux investissements à ce secteur.

Comme le montre le tableau 23, l'importance relative de la valeur de la production des unités du secteur gouvernemental et public a chuté de 52,4% en 2000-2001 à 44% en 2002-2003, alors que la contribution relative du volume de la production du secteur privé a augmenté et est passée de 47,6% à 56% pour la même période. Malgré la baisse du nombre d'unités du secteur privé pendant cette période, le taux de la baisse enregistré dans les deux secteurs (privé et public) était supérieur pour les unités du secteur gouvernemental et public atteignant 16% alors qu'il ne dépassait pas 8% pour les unités du secteur privé.

Tableau 23. Développement des industries alimentaires dans le secteur public et privé (quantité-unités) – (valeur-en millions d'EGP)

	2000-2001			2001-2002		
	Nbre d'unités	Valeur de la production	% de la valeur de la production	Nbre d'unités	Valeur de la production	% de la valeur de la production
Secteur gouvernemental et public	30	12 244	52,4	28	13 109	51,4
Secteur privé	861	11 107	47,6	683	12 368	48,6
Total	891	23 351	100	711	25 477	100

	2002-2003		
	Nbre d'unités	Valeur de la production	% de la valeur de la production
Secteur gouvernemental et public	25	12 737	44
Secteur privé	792	16 214	56
Total	817	28 951	100

Source : CAPMAS – Annuaire, numéros consécutifs.

Les données du tableau 24 montrent la baisse constante de l'importance relative des divers indicateurs de l'industrie agricole dans le cadre de l'activité industrielle totale du secteur public pendant toute la période couverte par l'étude. En d'autres termes, le taux d'emploi et le nombre de travailleurs et leur contribution à la production et à la valeur ajoutée ont constamment diminué. Les investissements dans les IAA n'ont pas dépassé 5,5% au cours de la dernière année de l'étude.

Tableau 24. Principaux indicateurs des industries agro-alimentaires (IAA) dans le secteur des entreprises publiques 2001-2002 et 2002-2003

Indicateurs	Unités	2001-2002			2002-2003		
		Total industries	IAA	%	Total industries	IAA	%
Emploi	Travailleurs	398 000	50 785	12,8	371 190	47 856	12,8
Production	en millions d'EGP	38 292	5 564	14,5	43 404	6 004	13,8
Valeur ajoutée	en millions d'EGP	11 602	989	8,5	14 055	1 049	7,4
Salaires	en millions d'EGP	5 016	454	9	5 149	459	8,9
Investissement	Nbre d'entreprises	672	285	42,4	42 944	2 370	5,5

Source : CAPMAS - Statistiques annuelles de la production industrielle – Secteur des entreprises publiques – Numéros consécutifs.

En outre, il ressort du tableau 17 en annexe que les industries de la minoterie, de la boulangerie, des produits laitiers et de l'huile sont considérées comme les principales activités avec la part la plus grande dans le secteur public des industries agro-alimentaires. Les données sur l'évolution des principaux indicateurs (montrant les activités de ces industries) indiquent une baisse du nombre d'unités et de travailleurs. En même temps, elles indiquent une augmentation de la valeur de la production et de la valeur ajoutée. Certes, le programme de privatisation vise à mettre fin à de telles unités, ne serait-ce qu'à moyen terme (il est invoqué qu'elles sont incapables d'arriver à être rentables face à la concurrence), mais cette augmentation pourrait signifier que les travailleurs et les directions s'efforcent de prouver le contraire.

Références bibliographiques

- Agricultural Income Bulletin – for year 2002, Ministry of Agriculture & Land Reclamation - Economic Affairs Sector.
- Annual Agricultural Statistics Book, Arab Organization for Agricultural Development, 2004, Khartoum – Sudan.
- CAPMAS – Annual Statistics of Industrial Production – successive issues.
- CAPMAS – Statistical Yearbook – successive issues.
- Central Bank of Egypt – Time Series of The Egyptian Economic Indicators (<http://www.cbe-org.eg>).
- Central Bank of Egypt, Economic Bulletin – successive issues.
- Economic Bulletin, National Bank of Egypt – Quarterly Newsletter.
- Egyptian Journal of Agri Economics - Egyptian Association of Agri Economics — different issues.
- Essa Mahmoud, *Structural Reform in the Egyptian Agriculture, Conference on Aspects of Structural Reform in Egyptian Economy*, Cairo University – April (13-14) 2003.
- Human Development Report (HDR) 2003, UNDP – National Planning Institute – Cairo 2003.
- *Liberation of Commerce in The Egy-Euro Partnership Agreement, Part 2* - Ministry of Foreign Trade — July 2003.
- M.M. Fattah: *Arab-Euro Partnership & Arab Agri Development* – Common Conference between The League of Islamic Universities & Florence University/ Italy – Cairo – October 2004.
- M.M. Fattah: *Arab-Euro Partnership Agreements & The Restructuring of Arab Agriculture, the International Conference on "Activation of The Economic Cooperation between Mediterranean Countries"*, Cairo University - November (20-22) 2004.
- M.M. Fattah: *Genetically Modified Organisms (GMOs) & Food Security in Egypt* – working paper – Common Conference between Al-Azhar University, Delta Academy for Advanced Technology, Cornell University/ USA & Georgia University/ USA.
- M.M. Fattah: *Labor Market Flexibility & Employment Security for Egypt* – Country Study – ILO Project on Flexicurity – ILO EMP/STRAT – Employment Strategy Department, March 2004 (in English).
- M.M. Fattah: *Microcredit & Agriculture: How To Make it Work?* Middle East /Africa Region Microcredit Summit – Meeting of Councils – 10-13 October 2004, Amman, Jordan (in English).
- M.M. Fattah: *The Legislative Framework of Citrus Sector in Egypt*. Working paper – GTZ Citrus Improvement Project – Cairo – May 2004.
- Ministry of Agriculture & Land Reclamation– Economic Affairs Sector – *Agricultural Production Bulletin* – different issues.
- Nassar, Saad, *The 2nd Egypt Human Development Report 2005* – Workshop EHDR 2005: vision for Egypt in the year 2005 – Agriculture, 2017. Cairo, June 2005.
- Socio-Economic Development Plan (2002-2007), Ministry of Planning –Cairo 2002.
- *Strategy of Agricultural Research Center until 2017* - Ministry of Agriculture & Land Reclamation – March 2003, Cairo.
- M.M. Fattah: *Microcredit & Agriculture: How To Make it Work?* Middle East /Africa Region Microcredit Summit – Meeting of Councils – 10-13 October 2004, Amman, Jordan (in English).

Annexes

Annexe 1. Equivalents des unités de mesure

1 hectare	2,38 Feddan
1 Ardeb (blé)	150 Kg
1 Ardeb (maïs blanc)	140 kg
1 Ardeb (haricots)	155 kg
1 kintar (coton)	157,5 kg
1 Ardeb (arachide)	75 kg
1 Ardeb (sésame)	120 kg
1 EGP = 1 livre égyptienne	1 US\$ = 6,1314 EGP

Annexe 2. Valeur de la production agricole, en millions d'EGP, 2001-2003

Valeur de la production végétale

Produit	2001	2002	2003
Céréales	12328	13591,2	16647
Légumineuses	775	793,2	711
Fibres	2021,7	2062,1	2105,03
Huiles	608,2	609,5	683,7
Sucre	1949,4	2110,4	2011,2
Oignon	347,8	413,6	400,8
Fourrages verts	7730,4	8588,9	9489,9
Autre	1791,4	2044,6	37,8
Légumes*	7629,1	8269,9	9687,8
Fruits**	9127,2	9594,2	10962,4
Plantes aromatiques	435,3	433,4	512,2
Total Production végétale	44744	48511	55536,9

Valeur de la production animale

Produit	2001	2002	2003
Production animale			
Viande bovine et ovine	9060,8	11406,8	12424,9
Viande de poulet	44579	6266,1	6403,6
Lait	6384,9	7035,1	9488,4
Oeufs	1347	1922,7	2077,9
Miel	96,9	89,6	99,7
Fumier	2541	2701,2	3879,7
Total	27003	29556	34605,9

Valeur de la production des pêches

Produit	2001	2002	2003
Méditerranée, Mer Rouge et lacs	3244,8	2497,9	3242,7
Aquaculture	21749	2889,6	3467,4
Total	5993,5	6188,3	6710,1

* La valeur des semences est de 123,952 millions d'EGP.

** Y compris la valeur des plants fruitiers et forestiers, estimée à 13,542 millions d'EGP.

Sources :

1- Ministère de l'Agriculture - Economic Affairs Sectors (Eas).

2- Revenu national de l'agriculture pour l'année 2003 – Le Caire 2003.

Annexe 3. Estimation de la production animale, 2001-2002

Viande	Abattage (1000 tonnes)	
	2001	2002
Boeuf	1960	2199
Mouton	2063	2295
Chèvre	2266	2331
Porc	64	68
Cheval	–	–
Poulet	607844	714759
Lapin	31873	33331
Autre	33	
Total	–	

	Production (1000 tonnes)	
	2001	2002
Lait	–	
Lait de vache	3831	1997
Lait de brebis	–	
Lait de chèvre	123	126
Autre	–	
Oeufs	271	398
Autre	–	

Annexe 4. Données sur la pêche, 2001-2002

	2001	2002	2003	Indice 2002=100
Flotte (nombre de bateaux) 1000	45	46,3	44,2	95,5
Production en valeur en millions EGP	5993	6188	6710	108,4
Production 1000 Tonnes	772	801,5	876	109,3
Emplois (nombre) 1000	56	53,9	52,6	97,6
Aquaculture (quantités) 1000 Tonnes	324,5	376,1	–	–
Ferme aquacole (quantités) 1000 Tonnes	18,3	359,1	427,9	119,2
Consommation (quantités) 1000 Tonnes	–	919,7	927,8	101
Importations 1000 Tonnes	26,1	154,4	163	105,6

Sources :

CAPMAS - Bulletin de la production de la pêche en Egypte.

Diverses sources jusqu'en janvier 2005.

Annexe 5. Prix à la production, 2001-2003

	Unité	Prix -----EGP/T		
		2001	2002	2003
Blé tendre	Ardeb	105	107,7	114
Orge	Ardeb	83,9	86,6	90
Mais	Ardeb	85,8	88	97
Riz	Tonne	592,4	671,9	992
Pomme de terre	Tonne	502	508,4	505
Betterave à sucre	Tonne	110	110	110
Tournesol	Tonne	900	1150	1730
Fourrage	Tonne	–	–	–
Laitue	Tonne	–	–	–
Pastèque	Tonne	556,8	779,9	441
Melon	Tonne	663	670	–
Tomate	Tonne	387	401,4	458
Poivron	Tonne	628,6	460,2	435
Oignon	Tonne	252,6	251,5	230
Orange	Tonne	510,5	756,3	–
Mandarine	Tonne	453,1	779,8	–
Citron	Tonne	782	657,9	–
Pomme	Tonne	1584	1346	–
Poire	Tonne	2011	1954	–
Pêche	Tonne	1426	1435	–
Abricot	Tonne	1752	1459	–
Amande	Tonne	–	–	–
Banane	Tonne	1272,5	1296,7	–
Raisin	Tonne	1355,5	1210,8	–
Vin	Tonne	–	–	–
Olive de table	Tonne	–	–	–
Huile d'olive	Tonne	–	–	–
Autre	Tonne	–	–	–
Viande	Tonne	–	–	–
Boeuf	Tonne	12423,5	13735,3	–
Mouton	Tonne	13910	14823,3	–
Chèvre	Tonne	13953,7	14825,3	–
Porc	Tonne	12210	13096,3	–
Cheval	Tonne	–	–	–
Poulet	Tonne	5164	4669	6100
Lapin	Tonne	8678,8	9083,5	–
Autre	Tonne	–	–	–
Lait	Tonne	–	–	920
Lait de vache	Tonne	1482	1553,9	–
Lait de brebis	Tonne	–	–	–
Lait de chèvre	Tonne	1288	1356,4	–
Autre	Tonne	–	–	–
Oeufs	Tonne	3935,2	4830,9	5220
Autre	Tonne	–	–	–

Prix agricole = valeur de la production totale / production

Sources :

- 1- Ministère de l'Agriculture - Economic Affairs Sectors (Eas).
- 2- Revenu national de l'agriculture pour l'année 2003 – Le Caire 2003.

Annexe 6. Prix des inputs 2001/2003

Inputs	Unité EGP	Prix -----EGP/T		
		2001	2002	2003
Semences grandes cultures		1048,9	1144,8	1312,2
Semences de légumes		496	533,5	686,4
Semences plantes aromatiques		5,5	5,6	5,7
Plants		14	14,7	14
<i>Total semences et plants</i>		<i>1564,4</i>	<i>1698,6</i>	<i>2017,9</i>
N-Engrais azoté		1364	1329,1	1728,1
P- Engrais phosphaté		309,4	549,1	431,4
K- Engrais potassique		83,5	127,9	79,8
<i>Total engrais chimiques</i>		<i>1757</i>	<i>2006,1</i>	<i>2239,3</i>
Fumier		2541	2701,3	2239,3
Fuel, pétrole, lubrifiants		185	197,1	201,7
Pesticides		273,3	288,4	293,1
Total *		5596,1	6258,6	8695,6
Fourrage vert			8588,9	9489,9
Bersim		7284	8089,5	8715,6
Trèfle égyptien		222	247,5	327,2
Autres fourrages		7730,4	251,9	447,1
Total		15236	17117	18980
Aliments pour animaux		1252,7	1230	2160,8
Aliments concentrés		3763,3	4574,7	4894,1
Paille		1062,7	1262,1	1762,1
Oeufs pour poussins		457,9	606,4	687,9
Total		14267	16262	18994,4

* Non compris le fermage estimé à 1200 EGP par an.

Sources :

1- Ministère de l'Agriculture - Economic Affairs Sectors (Eas).

2- Revenu national de l'agriculture pour l'année 2003 – Le Caire 2003.

Annexe (7) – Bilan alimentaire pour les principaux produits ; Egypte, moyenne 1996-2000

Valeur (V) : millions dollars US ; Quantité (Q.) : 1000 T ; S.S.R.: Coefficient d'autosuffisance

Produit	S.S.R. %	Disponible pour la consommation	BALANCE	
			V.	Q.
CEREALES (TOTAL)	68,97	27028	1238,74	8386,48
BLE & FARINE	95,82	6384,62	843,13	266,95
MAIS	63,48	9424,79	473,29	3441,58
RIZ	105,67	5048,39	-89,2	-286,26
ORGE	91,31	132,92	1,62	11,55
POMMES DE TERRE	112,03	1780,86	-24,89	-214,22
LEGUMINEUSES (TOTAL)	73,82	629,22	93,39	164,7
LEGUMES (TOTAL)	101,33	12840,46	-33,74	-171,21
FRUITS (TOTAL)	100,74	6594,38	6,6	-48,97
SUCRE (RAFFINE)	64,89	1848,37	194,01	649,04
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	30,64	741,18	370,59	514,09
VIANDE (TOTAL)	84,77	987,79	228,85	150,42
VIANDE ROUGE	70,68	514,03	229,77	150,72
VIANDE DE VOLAILLE	100,06	473,76	-0,92	-0,3
POISSON	73,12	767,97	120,72	206,45
OEUFS	100,05	166,72	-0,02	-0,09
LAIT & PRODUITS LAITIERS	76,39	4339,46	170,77	1024,68
TOTAL			2365,02	

Produit	IMPORTS		EXPORTS		PRODUCTION
	V.	Q.	V.	Q.	
CEREALES (TOTAL)	1343,45	8683,43	104,71	296,95	18641,52
BLE & FARINE	844,66	274,34	1,53	7,39	6117,67
MAIS	473,54	3442,22	0,25	0,64	5983,21
RIZ	1,22	1,81	90,42	288,07	5334,65
ORGE	1,62	11,56	(..)	0,01	121,37
POMMES DE TERRE	23,41	43,29	48,3	257,51	1995,08
LEGUMINEUSES (TOTAL)	102,47	180,38	9,08	15,68	464,52
LEGUMES (TOTAL)	0,89	1,4	34,63	172,61	13011,67
FRUITS (TOTAL)	39,05	60,09	32,45	109,06	6643,35
SUCRE (RAFFINE)	194,47	652,57	0,46	3,53	1199,33
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	389,24	533,92	18,65	19,83	227,09
VIANDE (TOTAL)	231,04	151,47	2,19	1,05	837,37
VIANDE ROUGE	230,89	151,43	1,12	0,71	363,31
VIANDE DE VOLAILLE	0,15	0,04	1,07	0,34	474,06
POISSON	122,28	207,32	1,56	0,87	561,52
OEUFS	0,02	0,02	0,04	0,11	166,81
LAIT & PRODUITS LAITIERS	177,57	1055,68	6,8	31	3314,78
TOTAL	2623,89		258,87		

Source : Arab Organization for Agricultural Development , annuaire des statistiques agricoles 2004, Khartoum – Soudan.

Annexe 8. Bilan alimentaire pour les principaux produits ; Egypte, 2002

Valeur (V) : millions dollars US ; Quantité (Q.) : 1000 T ; S.S.R.: Coefficient d'autosuffisance

Produit	S.S.R. %	Disponible pour la consommation	BALANCE	
			V.	Q.
CEREALES (TOTAL)	67,09	30056,18	1302,76	9891,85
BLE & FARINE	54,3	12200,71	815,81	5575,84
MAIS	55,89	10699,75	582,5	4719,96
RIZ	108,51	5626,77	-104,62	-478,69
ORGE	90,27	111,66	1,07	10,86
POMMES DE TERRE	109,6	1811,4	-12,51	-173,92
LEGUMINEUSES (TOTAL)	56,26	873,16	146,38	381,88
LEGUMES (TOTAL)	102,71	14017,43	-74,6	-379,35
FRUITS (TOTAL)	104,1	7677,32	15,53	-314,44
SUCRE (RAFFINE)	75,81	1850,77	98,4	447,77
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	38,76	687,97	265,52	421,3
VIANDE (TOTAL)	92,1	1831,78	236,07	144,64
VIANDE ROUGE	81,27	747,02	229,26	139,88
VIANDE DE VOLAILLE	99,56	1084,76	6,81	4,76
POISSON	83,49	919,72	91,44	151,82
OEUFS	100,17	352,31	-2,24	-0,59
LAIT & PRODUITS LAITIERS	79	5169,43	136,43	1085,43
TOTAL			2203	

Produit	IMPORTS		EXPORTS		PRODUCTION
	V.	Q.	V.	Q.	
CEREALES (TOTAL)	1410,5	10384,11	107,74	492,26	20164,33
BLE & FARINE	817,81	5586,86	2	11,02	6624,87
MAIS	582,68	4720,57	0,18	0,61	5979,79
RIZ	0,82	1,4	105,44	480,09	6105,46
ORGE	1,07	10,86	-	-	100,8
POMMES DE TERRE	30,06	55,46	42,57	229,38	1985,32
LEGUMINEUSES (TOTAL)	159,73	412,98	13,35	31,1	491,28
LEGUMES (TOTAL)	4,4	7,92	79	387,27	14396,78
FRUITS (TOTAL)	64,57	79,42	49,04	393,86	7991,76
SUCRE (RAFFINE)	105,5	466,6	7,1	18,83	1403
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	284,14	449,48	18,62	28,18	266,67
VIANDE (TOTAL)	237,79	145,68	1,72	1,04	1687,14
VIANDE ROUGE	229,92	140,32	0,66	0,44	607,14
VIANDE DE VOLAILLE	7,87	5,36	1,06	0,6	1080
POISSON	93,61	154,35	2,17	2,53	767,9
OEUFS	-	-	2,24	0,59	352,9
LAIT & PRODUITS LAITIERS	145,71	1114,84	9,28	29,41	4084
TOTAL	2536		333		

Source : Arab Organization for Agricultural Development , annuaire des statistiques agricoles 2004, Khartoum – Soudan.

Annexe 9. Bilan alimentaire pour les principaux produits ; Egypte, 2003

Valeur (V) : millions dollars US ; Quantité (Q.) : 1000 T ; S.S.R.: Coefficient d'autosuffisance

Produit	S.S.R. %	Disponible pour la consommation	BALANCE	
			V.	Q.
CEREALES (TOTAL)	73,11	28246,93	969,62	7595
BLE & FARINE	62,94	10875,2	575,64	4030,51
MAIS	60,61	10286,56	528,34	4051,63
RIZ	110,44	5592,5	-142,46	-583,77
ORGE	99,47	142,21	0,09	0,76
POMMES DE TERRE	112,51	1812,54	-1,9	-226,81
LEGUMINEUSES (TOTAL)	53,23	795,72	107,46	372,12
LEGUMES (TOTAL)	102,58	15088,82	-76,14	-388,55
FRUITS (TOTAL)	102,16	7708,85	-22,48	-166,81
SUCRE (RAFFINE)	84,12	1667,94	47,16	264,94
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	47,33	527,59	170,55	277,87
VIANDE (TOTAL)	92,82	1736,69	176,09	124,63
VIANDE ROUGE	86,21	908,34	176,99	125,28
VIANDE DE VOLAILLE	100,08	828,35	-0,9	-0,65
POISSON	82,77	927,78	83,95	159,88
OEUFS	100,53	349,9	-8,17	-1,85
LAIT & PRODUITS LAITIERS	83,12	6193,58	111,28	1045,58
TOTAL			1557,42	

Produit	IMPORTS		EXPORTS		PRODUCTION
	V.	Q.	V.	Q.	
CEREALES (TOTAL)	1118,54	8182,45	148,92	587,45	20651,93
BLE & FARINE	580,69	4062,41	5,05	31,9	6844,69
MAIS	528,77	4052,62	0,43	0,99	6234,93
RIZ	0,87	2	143,33	585,77	6176,27
ORGE	0,1	0,98	0,01	0,22	141,45
POMMES DE TERRE	40,14	69,48	42,04	296,29	2039,35
LEGUMINEUSES (TOTAL)	115,39	392,96	7,93	20,84	423,6
LEGUMES (TOTAL)	1,64	3,22	77,78	391,77	15477,37
FRUITS (TOTAL)	37,95	60,5	60,43	227,31	7875,66
SUCRE (RAFFINE)	63,74	332,39	16,58	67,45	1403
GRAISSES & HUILES (TOTAL)	195,01	313,26	24,46	35,39	249,72
VIANDE (TOTAL)	177,88	126,09	1,79	1,46	1612,06
VIANDE ROUGE	177,78	126	0,79	0,72	783,06
VIANDE DE VOLAILLE	0,1	0,09	1	0,74	829
POISSON	86,86	163,01	2,91	3,13	767,9
OEUFS	-	-	8,17	1,85	351,75
LAIT & PRODUITS LAITIERS	125,98	1097,42	14,7	51,84	5148
TOTAL	1963,13		405,71		

Source : Arab Organization for Agricultural Development , annuaire des statistiques agricoles 2004, Khartoum – Soudan.

Annexe 10. Egypte : Surface, rendement et production de céréales, légumes et cultures fourragères (2000-2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Blé			Riz d'été		
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.
2000	853,3	6,7	5678,3	659,2	9,1	6000,5
2001	983,9	6,4	6250,8	563,2	9,8	5226,7
2002	1029,4	6,4	6624,9	650,2	9,4	6109,7
2003	1053,2	6,6	6624,9	650,2	9,4	6109,7
2004	1085,6	6,6	7177,8	628,2	9,8	6174,4

Années	Maïs			Trèfle		
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.
2000	681,9	8,0	5482,5	760,5	68,1	517,1
2001	718,6	8,2	5876,6	812,6	67,1	54655,0
2002	652,0	8,1	5278,4	838,3	69,9	58583,0
2003	652,0	8,1	5278,4	826,1	70,1	58583,0
2004	702,1	8,2	5839,9	794,1	71,7	56945,7

Ce tableau et les suivants incluent les cultures d'été de 2003.

Les données de la plupart des cultures d'été de 2004 ne sont pas disponibles actuellement.

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe 11. Egypte : Surface, rendement et production des cultures commerciales (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Canne à sucre			Betterave à sucre		
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.
2000	134	117,2	15705,8	52	51	2678
2001	131	118,8	15571,5	60	48	2857,7
2002	135	118,9	1601,6	65	49	3168,3
2003	136	117,9	1633,4	55	49	2691,5
2004	125	120	1500	59	49	2860,5

Années	Coton			Haricots		
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.
2000	218	2,54	553,8	83,2	3,2	262,9
2001	307	2,71	832,2	140	3,1	439,5
2002	294	2,75	809,4	127	3,2	400,9
2003	225	2,64	593,4	106	3,5	336,8
2004	310	1,73	5174,1	100	3,3	330,4

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe 12. Evolution de la surface, du rendement et de la production des cultures oléagineuses (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Arachide			Soja		
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.
2000	60,34	3,1	187,2	3,9	2,3	10,5
2001	63,04	3,2	205,1	5,3	2,8	14,9
2002	59,26	3,2	191	5,9	3	17,69
2003	61,33	3,2	195	8,2	3,5	28,68
2004	60,01	2,8	166,9	8,2	3,1	43,42

Années	Sésame			Tournesol		
	Cultures	Surface	Rendt.	Production	Surface	Rendt.
2000	30	1,2	36,3	12	2,3	27,5
2001	29	1,2	34,8	19	2,3	44,1
2002	30	1,2	36,78	16	2,3	35,041
2003	30	1,2	36,66	14	2,3	31,592
2004	29	1,3	36,93	4	2,4	9,55

Les cultures dans ce tableau sont des cultures d'été ; les données des cultures d'été de 2004 ne sont pas disponibles actuellement.

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe 13. Egypte : Surface, rendement et production des légumes (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Pommes de terre								
	Cultures d'hiver			Cultures d'été			Cultures du Nil		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	28,2	23,47	663,2	28,4	26,3	746,8	18,4	19,3	354,9
2001	32,2	24,73	785,1	27,5	25,4	700,8	20	20,9	417,1
2002	34,6	24,6	847,9	27,7	26	719,9	20,3	20,6	417,6
2003	34,8	25,4	882,9	28,5	26,6	759,5	18,9	21	396,8
2004	37,6	24,09	906,03	40,5	28,06	1136,8	25,2	20	503,7

Années	Tomates					
	Cultures d'hiver			Cultures d'été		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	74,5	38,79	2883,1	88,8	31,87	2831
2001	66,3	40,15	2662,2	84,4	31,73	2677,8
2002	72,6	41,3	2998,1	85,3	31,79	2707,5
2003	74,6	42	3133,7	84,8	33,04	2804,4
2004	82,7	43,3	3580,5	82,8	35,4	2931,9

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe 14. Evolution de la surface, du rendement et de la production des légumes (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Oignons					
	Cultures d'hiver			Cultures du Nil		
	Surf.	Rendt.	Production	Surf.	Rendt.	Production
2000	28,6	26,66	763	2,4	28,8	70,3
2001	22,7	27,7	628,4	4	28,92	116,8
2002	27	27,96	754,9	–	–	–
2003	23,2	29,5	686,3	3,9	28,7	112,1
2004	28,8	31,1	895,5	4,5	31,6	142,3

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe 15. Surface, rendement et production des fruits (2000/2004)

Surface : hectare ; Rendement : tonne/ha ; Production : 1000 tonnes

Années	Oranges			Mangues		
	Cultures	Surf.	Rendt. Production	Surf.	Rendt. Production	Production
2000	84,5	19,06	1610,5	27,1	11,04	298,8
2001	83,6	20,28	1696,3	27,8	11,73	325,5
2002	83,6	21,63	1808,6	28,8	9,98	287,3
2003	83,6	21,63	1808,6	28,8	9,98	287,3
2004	91,7	22,4	1850,02	54,3	11,04	375,4

Années	Raisins			Bananes		
	Cultures	Surf.	Rendt. Production	Surf.	Rendt. Production	Production
2000	54,5	19,73	1075,1	19,2	39,61	760,5
2001	54,9	19,66	1078,9	20,7	41,03	849,3
2002	56,3	19,07	1073,8	21,1	41,59	877,6
2003	56,3	19,07	1073,8	21,1	41,59	877,6
2004	57,7	22,1	1275,2	21,1	41,49	875,1

Sources : Ministère de l'Agriculture (Economic Affairs Sector) ; the General Authority for Statistics ; données non publiées.

Annexe 16. Prix de gros et prix à la consommation de la viande rouge (2000/2003) EGP/kg

Années		2000	2001	2002	2003
Prix des cultures					
Viande bovine	Prix de gros	12,9	13,61	12,28	17,86
	Prix à la consommation	17,35	18,09	15,73	20,8
Viande de buffle	Prix de gros	9,85	9,98	12,35	15,3
	Prix à la consommation	13,44	14,21	15,66	18,98
Viande de mouton	Prix de gros	12,3	13,43	14,54	17,3
	Prix à la consommation	15,2	17,18	17,41	19,93
Viande de chèvre	Prix de gros	11,62	13,11	13,81	16,24
	Prix à la consommation	16,03	16,47	16,86	18,94

Source : CAPMAS (Ibid).

Annexe 17. Prix à la production et prix à la consommation des principales cultures (2000-2003) EGP/tonne

Années		2000	2001	2002	2003
Prix des cultures					
Blé	Prix à la production	692,7	700,7	718	760
	Prix à la consommation	948,3	960	960	1000
Riz	Prix à la production	582,7	592,4	671,4	993
	Prix à la consommation	1112,5	1277	--	1450
Pommes de terre d'été	Prix à la production	627	627,6	--	714
	Prix à la consommation	990	1033	--	1450
Tomates d'hiver	Prix à la production	391	392,9	396,7	600
	Prix à la consommation d'hiver	1140	846	692	922
Oignons d'hiver	Prix à la production	216,5	223,3	228,3	230
	Prix à la consommation d'hiver	566,67	711,11	722,22	0
Coton	Prix à la production	2516	2559	2603	3175
Maïs	Prix à la production	607,1	621,9	628,57	692
	Prix à la consommation	742,9	764,3	--	928

Années		Marges commerciales pour 2003	
Prix des cultures		Montant *	%
Blé	Prix à la production	240	31,6
	Prix à la consommation		
Riz	Prix à la production	457	46,6
	Prix à la consommation		
Pommes de terre d'été	Prix à la production	736	103
	Prix à la consommation		
Tomates d'hiver	Prix à la production	322	53,7
	Prix à la consommation d'hiver		
Oignons d'hiver	Prix à la production		
	Prix à la consommation d'hiver		
Coton	Prix à la production		
Maïs	Prix à la production	236	34
	Prix à la consommation		

* Montant : différence entre le prix à la production et le prix à la consommation

Source : CAPMAS.

Source pour 2003 : Ministère de l'Agriculture (Department of Economic Affairs).

Annexe 18. Importations de quelques produits agricoles (1999-2004)

Q : Quantité en 1000 tonnes ; V: Valeur en millions dollars US

	Blé		Maïs		Sucre		Thé		Lait de vache		Viande, total		Total V.
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	
1999	5962	547	3585	387	1206	274	73	98	44	75	182	230	1611
2000	4962	719	5162	583	574	196	72	113	30	50	201	244	1905
2001	2818	427	4699	541	438	113	56	99	91	15	100	160	1325
2002	4530	667	4656	583	239	55,7	-	-	-	-	106	190	1495
2003	3400	514	3963	515	314	61					90,1	150	1238,9
2004	4286	713,8			292,3	62,5					102,7	181,2	1238,9

Sources : CAPMAS ; Resource Center ; Données non publiées.

Annexe 19. Exportations de quelques produits agricoles (1999-2004)

Q : Quantité en 1000 tonnes ; V: Valeur en millions dollars US

	Coton		Riz		Pomme de terre		Oignon		Tomate		Orange		Total V.
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	
1999	112	238	307	88	256	46	106	9,5	5	1	53	16	399
2000	63	132	393	113	49	7,7	147	12	1,7	0,5	86	17	281,8
2001	82	185	650	132	185	29	166	14	54	1,1	257	50	411,1
2002	161	330	452	103	229	42	293	24	-	-	127	27	525,5
2003	191,8	359,2	779,4	264,2	296,1	34,9	320	33	3,2	0,82	166	38,9	739,4
2004	132,4	334,8	803,6	222,7	380,4	66,9	329	34	4,7	1,2	225	66,85	958

Source : *Ibid.*

Annexe 20. Indicateurs des sous-secteurs des IAA, secteur public, Egypte, 1999/2000-2002/2003

	1999/2000				2001/2002				2002/2003			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
	U	N	M EGP	M EGP	U	N	M EGP	M EGP	U	N	M EGP	M EGP
Industries de la pêche	2	307	13,7	4.4	2	198	7.2	1	2	189	8.5	2.4
Légumes transformés	7	767	42.5	6.1	7	788	49.7	12	7	769	6.4	17.6
Huiles et graisses	23	16061	1579	186.5	16	12108	1138	144.6	16	11966	1175	157.6
Industries du lait	7	1379	60.6	13.1	5	1004	65.4	14.7	5	959	52.9	5.8
Minoterie	94	15322	1748	109.2	89	15126	1996	226.8	81	13934	1929	214
Aliments du bétail	10	1141	155.5	8.1	8	781	149.2	26.5	7	623	167	22.2
Pain, Pâtes, Biscuits	129	4524	111	12.7	128	4217	110.4	35.7	121	4065	104	22.6
Sucre	10	14676	1607	309.8	10	12899	1802	494.7	9	12402	2300	559.4
Cacao, Chocolat	2	1138	27.9	-1.3	1	277	9.4	3.6	1	276	6.9	1
Autres	13	7145	191.4	115.1	22	2864	224.8	31.2	21	2673	254	9046
Total IAA	301	59557	5594	749.8	285	53304	5584	987.6	270	47856	6004	1049

- (1) Nombre d'entreprises U = Unité
 (2) Nombre d'employés N = Nombre
 (3) Production M EGP = millions d'EGP
 (4) Valeur ajoutée M EGP = millions d'EGP

Sources : CAPMAS ; *Statistiques annuelles de la production industrielle, secteur public.*